

Conseil d'administration du 3 mars 2026  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 35  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de voix : 37  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2026-06

### APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2026, s'est tenu le 3 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le projet de rapport annuel 2025 du Parc national de forêts mis à disposition des membres du Conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

#### Article 1 :

Le rapport annuel 2025 annexé à la présente délibération est adopté.

#### Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.


Fait à Châtillon-sur-Seine, le 3 mars 2026,

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du Conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



**RAPPORT D'ACTIVITE 2025  
DU PARC NATIONAL DE FORETS  
& bilan d'exécution du contrat d'objectifs et de  
performance pour l'année 2025**

*Version présentée au Conseil d'administration du 03 mars 2026*

*Rapport présenté par le Directeur du Parc national de forêts  
conformément à l'article R. 331-34 du Code de l'environnement*

Le Directeur du Parc national de forêts

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Philippe Puydarrieux

## Le Parc national de forêts

Situé en Côte-d'Or (21) et en Haute-Marne (52), le Parc national de forêts est le plus récent des onze parcs nationaux français et le seul dédié à la protection des forêts feuillues de plaine. Ses patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables bénéficient d'une gestion conservatoire et d'une protection forte depuis 2019.

Les missions du Parc national de forêts s'articulent autour de quatre actions prioritaires et complémentaires visant à concilier protection de la nature et développement économique.

### CONNAÎTRE

Développer la connaissance et le suivi scientifique des patrimoines ;

### PROTÉGER

Conserver, gérer et restaurer les patrimoines ;

### ACCUEILLIR

Sensibiliser et éduquer aux enjeux de la préservation des patrimoines ;

### DEVELOPPER

Mobiliser les forces vives de l'établissement public et des acteurs du territoire en faveur d'un développement soutenable et de la transition écologique.

## Quelques moments marquants de l'année

- CONNAÎTRE :
  - o Pose de trois balises sur les Cigognes noires
  - o La chevêchette d'Europe observée en forêt domaniale de Châtillon
  - o Lancement de l'Observatoire des forêts
- PROTÉGER
  - o Signature de la plus grande Obligation réelle environnementale (ORE) de France
  - o Lancement de l'élaboration du plan d'adaptation des forêts au changement climatique avec le suivi Natur'Adapt
- ACCUEILLIR :
  - o Accueil d'une visite officielle de Madame Agnès Panier-Runacher, ministre de la transition écologique
  - o Sortie du guide « Petit Futé : Parc national de forêts »
  - o Inauguration de la route équestre européenne d'Artagnan
  - o Les portes de Cœur se sont parées de leurs plus beaux atours
  - o Inauguration du premier sentier « pédago-ludique » du Parc national
  - o « S'Envoler », une première édition de festival de film documentaire réussie !
- DEVELOPPER :
  - o Une journée thématique « bâtir une filière forêt-bois résiliente » à destination des industries du bois
  - o Les premières rencontres techniques du patrimoine bâti se sont tenues à Montmoyen
  - o Sept nouveaux bénéficiaires ont rejoint la marque *Esprit parc national-forêts*

# 1- Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions

## 1.1 - ACQUERIR DES CONNAISSANCES

Le Parc national de forêts poursuit son activité de connaissance de ses patrimoines, en mettant en œuvre la stratégie scientifique pour 2024-2028.

### Faire vivre la stratégie scientifique

La stratégie scientifique du Parc national de forêts a été élaborée pour une période de 5 ans courant de 2024 à 2028. Le document est disponible sur le site Internet du Parc national et a fait l'objet d'une édition papier.

Le Conseil scientifique (CS) a désigné 3 référents parmi ses membres pour en assurer le suivi. Des échanges ont été organisés avec les services techniques du Parc national pour alimenter le tableau de bord auquel a été ajoutée une synthèse d'avancement. Par ailleurs, le suivi de la stratégie scientifique a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de deux réunions plénières du Conseil scientifique.

(Illustration : document)

### La réserve intégrale est un laboratoire pour la recherche

La réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain, créée par Décret du 10 décembre 2021, constitue un support pour observer, décrire, mesurer, suivre, et comprendre l'évolution naturelle d'une forêt feuillue de plaine sans intervention humaine.

Plusieurs programmes de recherche sont en place dans la réserve intégrale et sont appelés à être renforcés notamment par le lancement d'un inventaire général de biodiversité (IGB) dès 2026 et la mise en place d'un réseau de placettes permanentes pour le suivi de la forêt.

### Réalisation des premiers atlas de biodiversité communale

Les deux premiers atlas de biodiversité communale (ABC) du Parc national de forêts ont été finalisés en 2025 et ont donné lieu à des réunions de restitution dans les deux communes concernées Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut.

Un ABC répond à un double objectif : améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la commune et améliorer la sensibilisation des habitants à la protection de cette même biodiversité. Sur la commune de Colmier-le-Haut, la connaissance fait un bond en avant, le nombre d'espèces recensées passant de 850 à 1026. L'augmentation des espèces connues est moins frappante sur la commune de Vals-des-Tilles sur laquelle d'importants inventaires naturalistes avaient déjà été réalisés par le passé. Les recherches, qui portaient aussi bien sur la faune que sur la flore, ont permis de détecter des espèces menacées à protéger.

Ces projets ont mobilisé les habitants sur un grand nombre de sorties et d'évènements. Les ABC ont conduit, sur les 2 communes, à la révision de la cartographie des zones à enjeux écologiques et à la production de fiches-actions au bénéfice des communes.

(Photos)

### Connaître les espèces à enjeux des milieux aquatiques

Avec ses 1240 km de cours d'eau, le territoire compte de nombreux milieux aquatiques, habitats d'espèces à enjeux. Parmi ces espèces figurent l'écrevisse à pieds blancs ou encore des bivalves aquatiques comme la Grande cyclade. Pourtant ces espèces sont parfois difficiles à observer et donc leur conservation impose de mobiliser des efforts importants pour améliorer leur connaissance.

Afin d'actualiser l'état des lieux des connaissances sur ces espèces, des prospections nocturnes ont été réalisées durant l'été avec l'appui des gardes-moniteurs. En complément, des prélèvements d'ADN environnemental (ADNe) ont permis de détecter la présence de la peste de l'écrevisse. Une partie de ces prélèvements ADNe ont contribué au programme national de recherche Ecray'on porté par le SCIMABIO (bureau de recherche, d'expertise et de conseil pour la conservation de la biodiversité aquatique).

Une collaboration de deux mois avec un chercheur a permis d'élaborer un outil pour hiérarchiser les cours d'eau. Sur la base d'un ensemble de critères, cet outil vise à cibler des tronçons de cours d'eau considérés comme prioritaires pour la prospection des espèces cibles.

Les actions de connaissance par des prospections ciblées seront poursuivies en 2026 afin d'affiner la carte de répartition de l'écrevisse, notamment en Côte-d'Or avec l'appui des agents OFB opérant dans le cadre de missions mutualisées.

Les actions prévues à ce programme de conservation des espèces de milieux aquatiques de Haute-Marne bénéficient d'un financement FEDER porté par la région Grand-Est

### Connaître les espèces terrestres à enjeux

Les actions visant l'amélioration des connaissances des espèces terrestres à enjeux du Parc national sont en grande partie financées par les programmes FEDER des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est.

#### [Intégrer les Logos FEDER]

45

**Espèces** relevant d'un plan national d'action (PNA) sont **suivies** par le Parc national de forêts. Ces espèces relèvent de 5 plans nationaux d'action :

- PNA Papillons de jour (dont le Damier du frêne)
- PNA Chiroptères (23 espèces)
- PNA pollinisateurs sauvages
- PNA loup et activités d'élevage
- PNA Lynx

**Autour des palombes** : en partenariat avec l'OFB et l'ONF un protocole de suivi a été conçu conjointement, puis mis en œuvre sur le terrain. Il vise à standardiser le suivi de la reproduction et à fiabiliser les données à l'échelle du territoire. En 2025, le suivi a porté sur 25 nids, dont 15 attribués avec certitude à l'Autour des palombes. 10 couples ont été véritablement productifs, avec 20 jeunes à l'envol recensés.

**Cigogne noire** : En Haute-Marne, deux sites de captures ont été mis en place (cage piège et dispositif « Clapnet ») afin d'équiper des individus adultes de Cigognes noires de balises GPS. Trois individus adultes ont pu être capturés à la cage piège et équipés de balises GPS portant à quatre le nombre d'individus adultes équipés de balises sur le Parc national.

**Pic cendré** : 179 points d'écoute ont été prospectés sur l'ensemble de la forêt domaniale de Châtillon, mobilisant 11 agents du Parc national et de l'ONF. L'espèce a été contactée sur 32 points, complétés par 10 contacts opportunistes.

L'analyse spatiale des données permet d'estimer entre 22 et 31 territoires potentiels, correspondant à une densité comprise entre 2,5 et 3,5 couples pour 1 000 ha, plaçant la forêt domaniale de Châtillon dans la moyenne haute des grands massifs forestiers français connus pour l'espèce.

**Petites chouettes de montagne** : un protocole de prospection ciblé a été mis en œuvre dans les secteurs a priori favorables, reposant sur 18 transects d'écoute prospectés à deux reprises au printemps. Au total, 22 soirées d'écoute ont été réalisées, représentant 170 points d'écoute sur environ 41 km de transects, et mobilisant 26 observateurs issus du Parc national, de l'ONF et de volontaires. Les prospections n'ont pas permis de confirmer la présence actuelle de la Chouette de Tengmalm. En revanche, la présence avérée de la Chevêchette d'Europe a été confirmée, avec au moins un individu contacté, attestant de l'intérêt patrimonial du territoire pour cette espèce. Il s'agit de la première observation de Chevêchette d'Europe dans le massif de Châtillon.

#### Encadré DECOUVERTE : la Chevêchette d'Europe

Lors du transect effectué dans le massif forestier de Châtillon-sur-Seine le 10 mars 2025, une Chevêchette d'Europe a répondu au chant de repasse diffusé par les équipes, non pas par un chant, mais en venant se poser sur une branche non loin des observateurs. La curiosité de l'oiseau a permis de pouvoir identifier l'espèce avec certitude !

Cette première observation donne beaucoup d'espoir aux équipes impliquées dans le programme pour identifier d'autres individus et confirmer la présence de la Chevêchette d'Europe dans les forêts du Parc national de forêts.

#### Photo

**Chiroptères** : un projet sur les chiroptères forestiers a été conduit conjointement par le Parc national de forêts et l'ONF, en vue de définir un programme pluriannuel d'amélioration des connaissances sur ces espèces. Une synthèse des données existantes a été réalisée, intégrant les résultats issus de la base de données naturalistes de l'ONF, des études menées par différentes structures naturalistes (SHNA, CEN CA, Naturalistes de Champagne-Ardenne, LPO), ainsi que des données du Parc national. Cette synthèse a permis d'identifier les principaux enjeux par espèce (comme celles sensibles à l'éolien) et de mettre en évidence des disparités spatiales importantes dans le niveau de connaissance, avec des secteurs bien documentés (Châtillonnais, Auberive) et d'autres très lacunaires.

**Damier du frêne** : Après l'absence quasi totale de Damiers du frêne en 2024, le choix a été fait en 2025 de repasser sur les sites où des nids communautaires avaient été observés les années précédentes. Pour la plupart des sites, cela n'a pas permis de retrouver des nids communautaires, mais cela ne signifie pas qu'ils étaient encore absents en 2025 car des imagos ont été observés en juin en Côte-d'Or, et de nombreux nids communautaires ont été vus sur le site principal de Haute-Marne (et hors Parc national en Côte-d'Or). La difficulté de détection ainsi qu'une sortie très précoce (3 semaines d'avance par rapport aux dates prévues) peuvent expliquer l'absence de contacts par les observateurs.

**Sabot de Vénus** : dans la continuité du stage réalisé en 2024 sur le protocole de détection du Sabot de Vénus, un travail de cartographie et d'analyse a été réalisé pour la conception d'un protocole de suivi harmonisé à l'échelle du Parc national. Ainsi, deux protocoles ont été proposés : d'une part le suivi des paramètres démographiques au sein des stations (capture-marquage-recapture), et d'autre part le suivi dynamique d'occupation de l'espèce à l'échelle du Parc national de forêts.

En Côte-d'Or et Haute-Marne, des échanges et des visites de terrain ont été initiées pour identifier les stations de Sabot de Vénus dont l'état de conservation semble critique. Le but est de déterminer si des travaux de restauration écologique sont à envisager pour sauver ces populations et, selon les contextes, rechercher les possibilités techniques et financières.

**Ligulaire de Sibérie** : des travaux de restauration ont été menés en régie sur le marais à Ligulaire de Sibérie de Combe Noire qui avait tendance à être recolonisé par les ligneux, menaçant ainsi la pérennité de cette unique station bourguignonne. Ces travaux ont donc consisté à rouvrir le milieu de manière différenciée selon les secteurs. Les arbres les plus hauts ont été en majorité conservés, car leur ombrage reste compatible avec les besoins de la Ligulaire, tandis que les arbustes denses ont été largement supprimés afin d'améliorer l'apport de lumière. Les bois coupés ont été évacués en périphérie du site pour éviter son encombrement.

Six mois après les travaux, les mesures montrent une augmentation significative de la luminosité dans les zones restaurées. En revanche, aucune augmentation du nombre de pieds fleuris de Ligulaire de Sibérie n'a été observée à ce stade. Ces résultats traduisent probablement un impact à court terme des interventions les plus intensives, lié aux perturbations du sol, tandis que les effets positifs attendus de la restauration pourraient n'apparaître qu'à moyen ou long terme, comme observé lors des travaux précédents. Une avancée de la floraison a par ailleurs été constatée dans les zones restaurées.

#### Encadré : DECOUVERTE : Des spécimens d'*Hericium* découverts en forêt de Châtillon

Enfin, de rares spécimens d'*Hericium* ont été découverts en forêt de Châtillon. *Hericium* est un genre de champignons basidiomycètes de la famille des *Hericiaceae*. C'est un hydne, c'est-à-dire un champignon dont l'hyménium se présente sous la forme d'aiguillons. Ces derniers sont blancs, mous et pendants. Une vingtaine d'espèces constituent ce genre, et le Parc national de forêts est ou pourrait être concerné par trois d'entre elles :

- ***Hericium cirrhatum*** qui est évalué « EN » (en danger) sur la liste rouge des champignons menacés en France (2018), et présent sur le territoire du Parc national

- **Hericium coralloides** qui est évalué « CR » (en danger critique) sur la liste rouge des champignons menacés en France (2018), et présent sur le territoire du Parc national
- **Hericium erinaceus** qui est évalué « EN » (en danger) sur la liste rouge des champignons menacés en France (2018). Non détecté dans l'Aire optimale d'adhésion du Parc national, il reste susceptible de s'y trouver étant donné l'existence d'un signalement à proximité (Véronnes).

Dans le cadre de projet FEDER sur les espèces terrestres à enjeux, une fiche de signalement pour faire remonter les observations du genre *Hericium*, a été mise à jour. C'est suite à cette action qu'a été découvert fortuitement un spécimen d'*Hericium coralloides*, par un garde-moniteur du Parc national de forêts.

Cette espèce comprenait jusqu'ici une seule station connue dans le Parc national de forêts, en Haute-Marne. Elle était présumée disparue de Côte-d'Or (pas d'observation depuis 1970 en Bourgogne). Elle vient en parallèle d'être redécouverte également en Franche-Comté en 2025.

Photo

## 1.2 - ADMINISTRER ET DIFFUSER DES CONNAISSANCES

### Déployer les observatoires prévus à la charte : lancement de l'Observatoire des forêts

L'Observatoire des forêts a été officiellement mis en ligne à l'occasion des Journées internationales des forêts (JIF) le 21 mars 2025 par le Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF). Cet observatoire rassemble un ensemble d'indicateurs et s'adresse à un large public : chercheurs, gestionnaires forestiers, élus, propriétaires forestiers, citoyens et scolaires. Il contribue ainsi à la gestion durable des forêts et à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Charte 2019-2034 du Parc national de forêts.

Ses objectifs se déclinent en cinq axes complémentaires et interdépendants :

- **Rassembler, améliorer et partager les connaissances** : collecter, centraliser, produire et diffuser des informations précises sur l'état de conservation et de santé des forêts, ainsi que sur la biodiversité du Parc national
- **Suivre les menaces et pressions** : identifier les menaces pesant sur les écosystèmes forestiers du territoire, en surveillant leur impact sur la biodiversité et la résilience des forêts face à ces défis
- **Aider à la prise de décision** : fournir des données robustes et des analyses pertinentes, à travers des indicateurs, pour soutenir les acteurs publics et privés dans la gestion durable des forêts et la préservation de la biodiversité
- **Suivre les politiques publiques** : évaluer l'efficacité des politiques et pratiques forestières en place, mesurer l'évolution des écosystèmes forestiers et adapter les stratégies de gestion aux enjeux environnementaux actuels
- **Sensibiliser et transmettre des connaissances** : vulgariser les informations acquises afin de sensibiliser les différents publics (professionnels, propriétaires, élus, citoyens) aux enjeux écologiques et forestiers du territoire.

L'Observatoire des forêts est accessible à l'adresse <https://observatoire.forets-parcnational.fr/>.

### Favoriser l'organisation de conférences

Deux conférences grand public ont été organisées en 2025 à l'initiative du Centre d'études et de ressources sur la forêt afin de vulgariser des travaux de recherche organisés sur le territoire du Parc national.

Une conférence de la chercheuse Nathalie Breda sur les effets de la sécheresse sur les écosystèmes forestiers, travaux valorisant le projet de sciences participatives Millefeuilles déployé sur les communes du SIGFRA dans le cadre de la Forêt irrégulière école (FIE).

Une seconde conférence du chercheur Fabien Spicher sur le microclimat forestier a été organisée à la maison de Courcelles. Les travaux de ce dernier portent sur la réponse des communautés végétales, bryophytes et herbacées, à la maturité et à l'ancienneté des forêts dans un contexte de changements climatiques. Ce travail s'appuie sur l'instrumentation de placettes d'étude du microclimat forestier (température, humidité) couplée à des relevés de végétation, selon des gradients de maturité et d'ancienneté des peuplements.

Une convention de partenariat a été finalisée en 2025 avec la société mycologique du Châtillonnais, et un colloque "*Rencontres mycologiques du Parc national de forêts*", avec les sociétés savantes locales et l'invitation d'experts nationaux et internationaux a été proposé à l'occasion de la fête de l'automne à Leuglay en septembre 2025. Ces rencontres ont permis de réaliser des prospections mycologiques en forêt de Châtillon, des échanges avec des experts, et des conférences grand public.

#### Photos Colloque

### Déployer une politique de partage des données

#### Encadré : Développer des outils pour les observations de terrain

En janvier 2025, l'application mobile *GeoNature – Occtax Mobile* a été installée sur l'ensemble des téléphones mobiles des chargés de mission et des gardes-moniteurs. Jusqu'alors, les observations naturalistes réalisées sur le terrain ne pouvaient être saisies qu'une fois de retour au bureau. Grâce à cette application, les agents peuvent désormais enregistrer leurs observations directement sur le terrain, ce qui représente un gain de temps significatif et facilite la saisie, notamment grâce à la géolocalisation.

L'année 2025 a également marqué le lancement officiel du module Monitoring, dédié à la saisie de données issues de protocoles de suivi. Ce module est notamment utilisé pour les suivis du Pic cendré et des Petites chouettes de montagne en forêt domaniale de Châtillon.

Le Parc national de forêts déploie une stratégie de partage des données dont il dispose, dans le respect de la réglementation en vigueur pour assurer la protection des espèces menacées et des habitats naturels sensibles. Dans ce cadre, les dispositions ont été prises pour assurer le versement au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de toutes les données naturalistes disponibles au Parc national.

**39 618** Données naturalistes transmises en 2025 par le Parc national au Système d'information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP). Il s'agit de toutes les données naturalistes produites sur le territoire du Parc national de 1954 jusqu'à 2024.

## 1.3 - CONTRIBUER A DES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

### Un Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) maintenant opérationnel

Le Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF), créé fin 2024 est pleinement opérationnel en 2025 et poursuit son développement.

Il conduit les missions suivantes :

- Pilotage et développement de l'Observatoire des forêts, incluant la structuration des contenus, la définition des indicateurs et le développement de la plateforme internet ;
- Réflexion sur l'intégration d'un centre de ressources numériques du CERF à la plateforme de l'observatoire, afin de centraliser et valoriser les données et études du territoire ;
- Conception de plusieurs projets : cartographie des habitats forestiers, projet de « master site », et intégration de la Forêt irrégulière école (FIE).
- Recueil des retours d'expérience sur la gestion et la valorisation des données, afin de préparer un fonctionnement cohérent pour le centre de ressources numérique.
- Échanges avec plusieurs chercheurs et acteurs du territoire pour capitaliser sur les retours d'expérience, améliorer la gestion des données et structurer la documentation scientifique.

### Construire et renforcer des partenariats scientifiques et techniques

Un partenariat avec le **laboratoire EDYSAN** (Université Picardie Jules Vernes - CNRS) a été développé, afin d'étudier le lien entre microclimat, pratiques de gestion, maturité et ancienneté des forêts et la biodiversité (bryophytes et flore vasculaire). Ce partenariat sera pleinement opérationnel à partir de 2026.

Le Parc national de forêts s'est également mobilisé en 2025 pour contribuer à la formation du **Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté**. Cet établissement prend la forme juridique d'un Etablissement public de coopération environnementale (EPCE) dont le Parc national de forêts est membre du Conseil d'administration.

## 9

**Partenariats d'études et de recherche appliquée** contribuant à l'amélioration des connaissances, en place au Parc national de forêts fin 2025

### Faire du Parc national de forêts un territoire d'expérimentation du biomimétisme

En partenariat avec le Centre d'études et d'expertises en biomimétisme (CEEBIOS), et grâce à un soutien financier de l'ADEME et des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le Parc national a initié une réflexion sur le potentiel économique du biomimétisme forestier.

L'étude a donné lieu à la rédaction d'un manuel visant à offrir des clés de compréhension pour saisir le potentiel, encore largement sous exploré, qu'offrent les écosystèmes forestiers comme sources d'inspiration pour accompagner les transitions et repenser nos manières d'interagir avec le vivant. Il présente les principes généraux du biomimétisme forestier, propose des rencontres inspirantes et offre des exemples ainsi que des ressources pour se saisir collectivement du potentiel offert par ces écosystèmes.

## 2- Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures

### 2.1 - INTEGRER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION DU PARC NATIONAL

#### Elaboration du diagnostic de vulnérabilité des forêts au changement climatique

La démarche engagée par le Parc national de forêts a pour ambition d'intégrer plus efficacement les enjeux climatiques dans la gestion forestière du territoire, en s'appuyant sur un travail mené en concertation avec toutes les parties prenantes concernées. Le projet, bénéficiant d'un financement FEDER porté par la région Bourgogne-Franche-Comté, comprend la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunités face aux évolutions climatiques puis l'élaboration d'un plan d'adaptation. L'étude conduite en application de la méthode Natur'Adapt porte principalement sur le Cœur du Parc national, tout en considérant les liens et interactions possibles avec l'Aire optimale d'adhésion.

L'année 2025 a permis la réalisation de plusieurs étapes du projet :

- Mise en place d'ateliers pour mener l'analyse prospective du territoire face aux changements climatiques ;
- Rédaction du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité du Parc national de forêts face aux changements climatiques ;
- Restitution des résultats lors du comité de suivi du projet Natur'Adapt auprès des partenaires ;

Lors de la réunion du comité de suivi du projet le 15 décembre 2025, l'équipe du Parc national a présenté les résultats de l'analyse du diagnostic de vulnérabilité, ainsi qu'une introduction de la réflexion sur l'élaboration du plan d'adaptation du territoire. Ce plan d'action présente six enjeux d'adaptation :

- Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques
- Adapter la gestion forestière pour faire face aux incertitudes liées aux évolutions du climat
- Accompagner la transition de la filière forêt-bois
- Préserver la ressource en eau et milieux humides associés
- Anticiper et gérer les risques
- Intégrer les changements climatiques dans la planification à long terme.

Ce plan d'adaptation permettra de mieux prendre en compte et intégrer les effets des changements climatiques aux pratiques de gestion forestière du Parc national. Il sera présenté à un comité de suivi courant 2026 et fera l'objet d'un livrable grand public.

(Logo FEDER BFC)

#### Elaboration d'une première cartographie de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) du Parc national de forêts

L'augmentation du risque de feux de forêts constitue un des enjeux du changement climatique sur le Parc national. Afin de contribuer aux démarches engagées par les services de l'Etat et les services d'incendie et de secours des deux départements, le Parc national a produit un jeu de cartes portant sur tout le périmètre du Parc national présentant :

- Les zones à risques de départ de feu ;
- Les zones à défendre sur la base des enjeux humains, stratégiques, et écologiques ;
- Les accès et équipements de défense des forêts contre l'incendie.

Ces cartographies seront diffusées largement à tous les personnels de terrain pour faciliter toute éventuelle intervention de lutte contre les feux de forêt.

Ce travail sera poursuivi en 2026 en lien avec l'ensemble des partenaires intéressés.

## 2.2 - PROTÉGER UN PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL EXCEPTIONNEL

### Finaliser la mise en œuvre de la charte en précisant sa réglementation

La Charte prévoit que la réglementation du Cœur du Parc national doit, dans différents domaines, être précisée par le Conseil d'administration ou par arrêté du Directeur. Ce travail s'est poursuivi en 2025 avec l'adoption par le Conseil d'administration de **trois délibérations** apportant des précisions nécessaires à la réglementation du Cœur et de **cinq arrêtés** du directeur.

#### Délibérations du CA :

- **Délibération 2025-11** portant approbation de la liste des animaux, des végétaux ou des champignons à usage d'auxiliaires de culture ou utilisés pour la lutte biologique en Cœur du Parc national en application de la charte ;
- **Délibération 2025-16** portant approbation de la liste des espèces autorisées pour les travaux de sur-semis dans les prairies patrimoniales en Cœur de Parc national en application de la charte ;
- **Délibération 2025-17** portant sur les modalités d'exercice de la chasse à courre dans le cœur du Parc national.

#### Arrêtés du Directeur du Parc national :

- **Arrêté 2025-01** interdisant de manière pérenne les pratiques cynégétiques artificielles dans le Cœur du Parc national de forêts ;
- **Arrêté 2025-02** fixant les modalités d'agrainage de dissuasion du sanglier dans le Cœur du Parc national de forêts jusqu'au 15 octobre 2025 ;
- **Arrêté 2025-03** réglementant de manière temporaire la circulation des véhicules dans le Cœur du Parc national de forêts sur la commune de Villiers-le-Duc durant la période de brame du cerf ;
- **Arrêté 2025-04** établissant les prélèvements d'ongulés à réaliser sur la saison 2025-2026 dans le cadre de la régulation en Réserve intégrale ;
- **Arrêté 2025-05** fixant les modalités d'agrainage de dissuasion du sanglier dans le Cœur du Parc national de forêts jusqu'au 29 février 2028.

Les arrêtés 2025-01, 2025-02 et 2025-05 ont été pris suite à une consultation du public organisée sur la période du 10 au 31 janvier 2025. Ces projets d'arrêtés ont été communiqué lors des réunions des comités départementaux de la chasse et de la faune sauvage des deux départements de Haute-Marne (le 15 avril 2025) et de Côte-d'Or (le 17 avril 2025).

En application de l'arrêté réglementant la pratique de l'agrainage de dissuasion du sanglier en Cœur de Parc national, **40 plans d'agrainage ont été validés en Côte-d'Or et 26 en Haute-Marne.**

### Gérer les demandes d'avis et autorisations

En application de la charte, le Parc national de forêts doit instruire un volume important de demandes d'avis et d'autorisations.

#### Instruction des demandes d'autorisations :

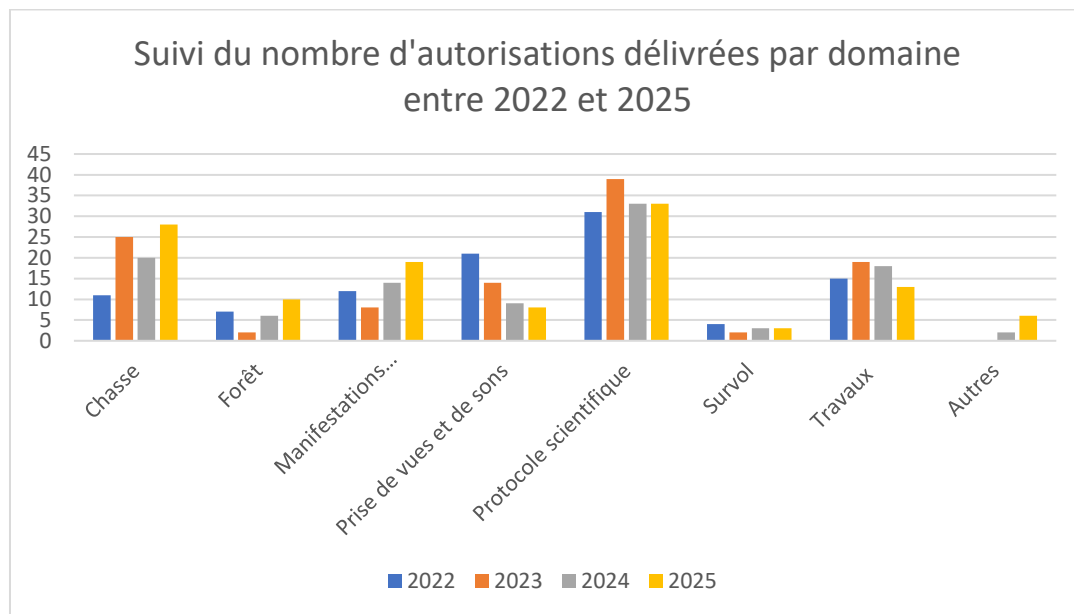
Au total, ce sont 120 demandes d'autorisations qui ont été instruites en 2025 avec :

- 2 demandes d'autorisation ont été refusées ;
- 118 autorisations ont été accordées avec prescriptions.

28 autorisations ont été délivrées pour des activités liées à la gestion cynégétique, dont :

- 19 pour la réalisation de battue anticipée au sanglier en raison de dégâts agricoles ;
- 1 pour des tirs de nuits (régulation) ;
- 1 pour la régulation des ongulés ;
- 4 pour l'installation de miradors ;
- 1 pour le maintien d'une clôture de protection des cultures ;

- 1 pour des opérations de dénombrement de la faune sauvage à l'aide d'éclairages artificiels ;
- 1 pour régulation de population de ragondins.



### **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : destruction d'un nid de Frelon asiatique en forêt domaniale de Lachaume**

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes impose une veille rigoureuse et une forte réactivité. C'est d'autant plus important quand une opération de destruction d'une espèce envahissante doit être réalisée en Cœur de Parc national. Dans ce cas l'instruction d'une demande d'autorisation doit être traitée rapidement.

Un nid de frelons asiatique (*Vespa velutina*) a été trouvé en forêt domaniale de Lachaume le 13 novembre 2025. Ces frelons ont tué un essaim d'abeilles noires dans la même parcelle. La demande d'autorisation de destruction de ce nid a été instruite et accordée le 14 novembre 2025. La destruction du nid a été effectuée le 18 novembre 2025 par application de pyrèthre végétal.

**Photo**

### **Instruction des demandes d'avis**

Les demandes d'avis portent essentiellement sur des dossiers d'urbanisme (permis de construire, autorisations environnementales) ou de compatibilité de documents de planification avec la charte.

En 2025, le Parc national a émis 10 avis conformes sur déclaration préalable de travaux ou sur permis de construire ou de démolir, dont 2 avec des prescriptions.

Le Parc national de forêts a émis 6 avis sur des projets agrivoltaiques et photovoltaïques au sol prévus dans l'aire d'adhésion : un projet a reçu un avis favorable et 5 projets ont reçu un avis défavorable dont 4 avis conformes et 1 avis simple.

En matière d'autorisation d'urbanisme et déclarations préalables, les délais d'instruction de droit commun sont majorés lorsque l'avis du parc national est requis. Ils sont portés à :

- 2 mois pour les déclarations préalables
- 5 mois pour toutes les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Le directeur du Parc national se prononce sur un projet en cœur de parc dans les délais réglementaires suivants :

- 45 jours, si les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable
- 4 mois si les travaux doivent être précédés de la délivrance d'un permis de construire, d'un permis de démolir ou d'un permis d'aménager

En pratique, depuis sa création, le délai d'instruction d'une demande par le Parc national est en moyenne de **23 jours ouvrés**, ce qui est largement inférieur aux délais légaux qui lui sont théoriquement accordés.

S'agissant des documents de planification, le Parc national est amené à émettre un avis sur la compatibilité des aménagements forestiers avec la charte.

En 2025, sept avis ont été émis sur des aménagements forestiers :

- Un avis sur un aménagement de forêt domaniale en Cœur
- Un avis sur un aménagement de forêt domaniale en Aire d'adhésion
- Un avis sur aménagement de forêt communale en Cœur
- Trois avis sur aménagements de forêts communales en Aire d'adhésion
- Un avis sur un document d'aménagement transitoire en forêt communale en Cœur.

### Instruction des avis et autorisations concernant les aménagements forestiers, les coupes et les travaux gérés par l'ONF

Afin de faciliter l'instruction des demandes d'avis sur les aménagements forestiers et d'éclairer le travail des aménagistes, un projet de lignes directrices de gestion des documents de gestion durable des forêts a été initié par le Parc national dès 2024. Ce travail s'est poursuivi en 2025 et devrait aboutir à la finalisation d'un premier document partagé avec l'ONF à la fin du 1er semestre 2026.

En 2025, **7 avis** ont été rendus par le Parc national de forêts concernant les aménagements forestiers (4 en cœur, 3 en aire d'adhésion). Trois avis rendus en Cœur ont déclaré l'aménagement compatible avec la Charte. L'avis émis concernant l'aménagement de la forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain a été défavorable et porte sur quelques besoins d'amendements pour cet aménagement au caractère exceptionnel compte tenu de la présence de la réserve intégrale au sein de ce massif forestier.

La saison de martelage 2025-2026 a vu **5 coupes soumises à autorisation sur environ 400** programmées sur la même période. Les demandes portent principalement sur des coupes en présence d'espèce protégées (Autour des palombes, Cigogne noire). Pour 3 coupes, des dispositions ont été prises pour permettre le martelage en février 2026 dans le respect de la charte. L'instruction est en cours pour les 2 autres coupes.

Sur les **15 demandes d'autorisation de travaux** formulées auprès du Parc national en 2025, 7 ont d'ores et déjà été acceptées : 2 concernent des travaux cynégétiques (pose de miradors), 3 des travaux de plantation, une pour un traitement répulsif naturel contre les cervidés et une pour l'installation de panneaux.

## 2.3 – Restaurer et gérer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

### Identifier les espèces à forts enjeux de conservation et déployer des plans d'actions de conservation appropriées

#### (Logo FEDER Région VBFC)

Les espèces terrestres et aquatiques à forts enjeux de conservation ont été identifiées dès 2022. Des programmes d'étude ont été mis en place à l'aide de financements FEDER portés par les régions Grand-Est (espèces aquatiques) et Bourgogne-Franche-Comté (espèces terrestres). Ces programmes visent dans un premier temps à étudier les pressions menaçant ces espèces et dans un second temps à définir les plans d'actions appropriés pour réduire voire supprimer ces pressions et le cas échéant améliorer l'état de conservation des habitats de ces espèces.

**Cigogne noire** : Le risque d'électrocution par des lignes électriques non protégées constitue l'une des menaces les plus importantes pour les populations de Cigogne noire. Le Parc national de forêts compte 700 km de lignes électriques et plusieurs cas de mortalité de Cigogne noire ont été documentés sur le

Parc national, qu'il s'agisse de juvéniles ou d'adultes. La mortalité de Fangorn, individu adulte nicheur en Cœur du Parc national, en 2024 pose directement la question de la protection des pylônes électriques.

Des échanges avec les services d'ENEDIS ont été organisés afin de définir des actions curatives comme la sécurisation du pylône concerné, et des actions préventives avec notamment la pose de dispositifs d'effarouchement des oiseaux sur une ligne électrique à l'aide de drones sur la commune de Beaulieu.

### **Lever les obstacles aux continuités écologiques**

Le financement d'études pour améliorer la perméabilité des autoroutes A5 et A31 a été obtenu, avec une étude sur les écoponts de l'A5, pilotée par la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), et une étude sur l'ensemble des passages à faune de l'A5 et de l'A31 par APRR.

**Photo visite officielle de la Région GE**

### **Maintenir trois zones de quiétude pour le brâme du cerf**

Les trois zones de quiétude pour le brâme du cerf, situées à Arc-en-Barrois, Praslay et Vanvey-Villiers-le-Duc ont été reconduites en 2025.

**Photo**

### **Réaliser un diagnostic de l'état de conservation des marais tufeux**

**LOGO AESN**

En 2025, les équipes du Parc national de forêts et l'Office national de forêts dans le cadre des missions mutualisées ont effectué des relevés de variables de terrain sur des marais tufeux.

Une phase de compilation cartographique des données disponibles sur les marais a été réalisée pour dresser l'état des connaissances pour chaque entité d'après les bases de données des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne (CEN B) et de Champagne-Ardenne (CEN CA), et du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP). Cette partie d'étude est financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AE SN).

En parallèle, le Parc national a été désigné attributaire des marchés d'animation du site Natura 2000 "marais tufeux du Châtillonnais". Le Parc national est désormais animateur de tous les sites de marais tufeux de son territoire. Un bilan de gestion de l'ensemble de ces sites est réalisé dans le cadre de l'animation de ses sites Natura 2000, en lien avec les CEN B et CEN CA, animateurs historiques.

De plus, en Haute-Marne, le CEN CA est gestionnaire d'une cinquantaine de marais sur le périmètre du Syndicat intercommunale de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA).

L'approche hydrogéologique est indispensable pour évaluer correctement l'état de conservation et pour proposer des actions concrètes de gestion. Un travail sera mené en 2026 en partenariat avec l'Université Bourgogne Europe pour identifier grâce au LIDAR (télétection par laser) les perturbations physiques des marais (drains, fossés, curages, etc.) et proposer des actions de gestion.

Un travail sera mené en concertation avec le CEN CA et l'EPAGE SEQUANA pour identifier des marais prioritaires sur lesquels mener des actions de restauration dans le cadre d'une mesure compensatoire financée par la Caisse des Dépôts sur des sites de l'aire d'adhésion du Parc national.

### **L'animation des sites Natura 2000 du Parc national**

La gestion et l'animation des sites Natura 2000 qui détiennent plus de 50 % de leur superficie en cœur relèvent du Parc national. Pour les autres, ce sont les régions qui en ont la charge et qui confient cette mission, par conclusion de marchés publics, à des partenaires (qui peuvent être un parc national).

6 sites majoritairement situés en Cœur de Parc national sont concernés par une gestion et une animation par le Parc national, 5 en Haute-Marne et 1 en Côte-d'Or :

- FR 2100275 : Marais tourbeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Ouest) (399 ha)
- FR 2100276 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Est) (137 ha)

- FR 2100277 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Nord) (237 ha)
- FR 2100261 : Pelouses submontagnardes du plateau de Langres (30 ha)
- FR 2100250 : Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne (111 ha):
- FR 2600959 : Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus (3 332 ha)

Le Parc national de forêts a été désigné attributaire de quatre marchés (2 par la Région Grand-Est et 2 par la Région Bourgogne-Franche-Comté) qui concernent 8 sites majoritairement situés en Aire d'adhésion et qui constituent un **enjeu fort** pour le Parc national de forêts.

Pour ces 8 sites, l'établissement public est animateur de la mise en œuvre des DOCOB, pour une durée de 3 ans, sous maîtrise d'ouvrage des Régions. Pour assurer ces missions, 4 animateurs et animatrices ont été recrutés.es par le Parc national fin 2024 et début 2025.

#### [LOGO REGION GE]

Pour la Haute-Marne :

- FR2100278 : Tufière de Rolampont (80 ha)
- FR2100292 : Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir (1 153 ha)
- FR2100293 : Vallée de l'Aujon, de Chameroy à Arc-en-Barrois (467 ha)
- FR2100324 : Les gorges de la Vingeanne (71 ha)
- FR2100329 : Vallon de Senance à Courcelles-en-montagne et Noidant-le-Rocheux (49 ha)
- FR2102002 : Site à chiroptères de la vallée de l'Aujon (3 734 ha)

#### [LOGO REGION BFC]

Pour la Côte d'Or :

- FR2600963 : Marais tufeux du Châtillonnais (128 ha)
- FR2612003 : Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais (58 949 ha)

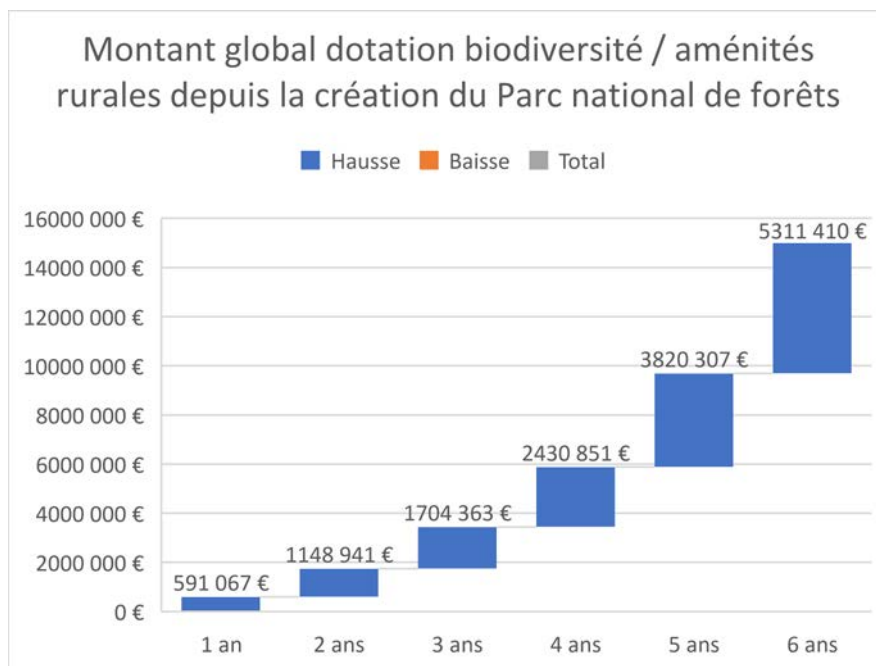
Le Parc national bénéficie du soutien et du conseil technique des animateurs précédents (ONF, CEN CA, Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, CEN B) et d'acteurs du territoire (LPO, SHNA, CNPF, Université de Bourgogne, etc.) qui ont été consultés et intégrés dans les réponses aux marchés publics, de sorte qu'ils participent aux comités de pilotage, aux études, aux réunions techniques, aux animations, aux montages de contrats, etc.

### 3 - Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement soutenable

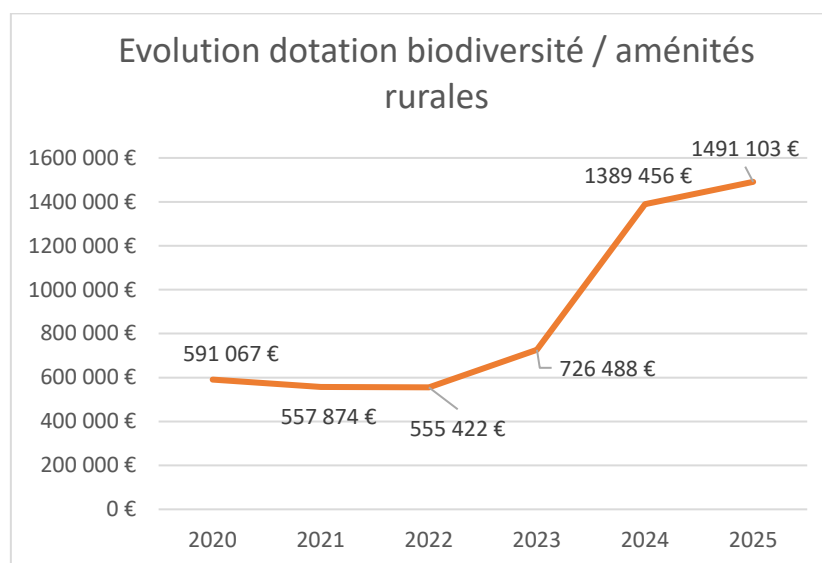
Le développement soutenable est un pilier du Parc national de forêts, qui engage des actions en faveur des différents secteurs économiques.

#### Dotation pour aménités rurales en faveur des communes du Parc national

Ce sont **5 311 410 euros** qui ont été versés aux communes en six années sur la période 2020-2025. Il faut noter que le montant de la dotation est triplé pendant les sept premières années.



Evolution du montant de la dotation pour aménités rurales versé entre 2020 et 2025



Les trois premières années, seules les communes adhérentes et ayant une partie de leur territoire en cœur ont bénéficié de la dotation biodiversité. La baisse du montant global de 2020 à 2022 est dû à une augmentation de nombre de communes adhérentes à des parcs nationaux.

En 2023, les communes adhérentes sans partie de leur territoire en cœur deviennent aussi bénéficiaires de la dotation. Un montant plancher de 3 000 € est appliqué et toutes ces nouvelles communes en bénéficie du fait des critères de calcul.

En 2024, les critères de calcul sont revus, toutes les communes adhérentes bénéficient de la dotation et celle-ci est très nettement en hausse. La dotation aménités rurale englobe aussi la part Natura 2000 pour les communes qui en bénéficient.

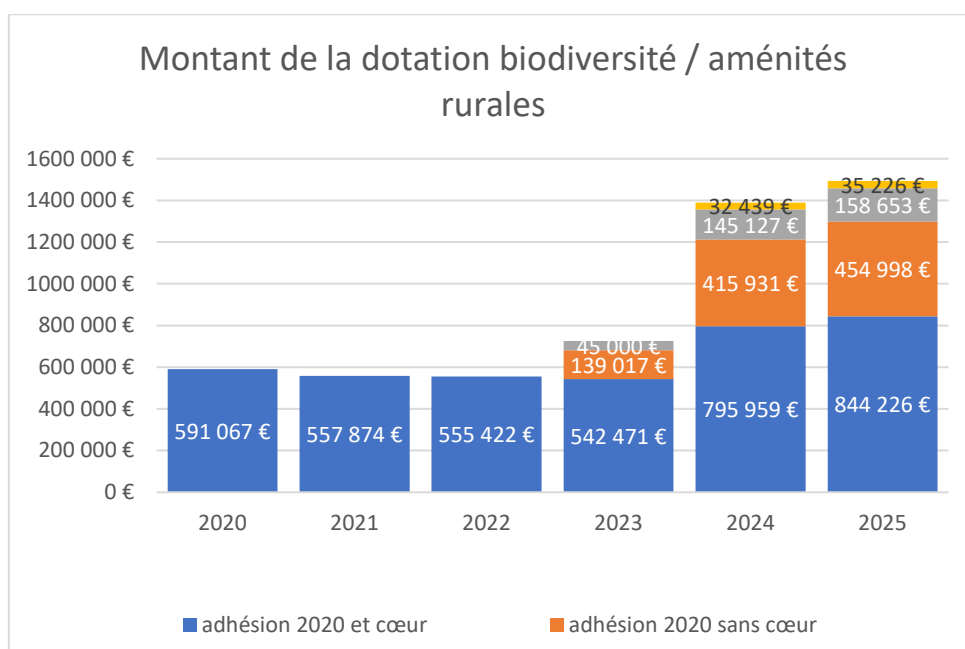
En 2025, les mêmes communes voient toutes ou presque leur dotation évoluer positivement. Seules les communes pour lesquelles le nouveau mode de calcul 2024 leur est défavorable voient leur dotation reconduite à l'identique.

Six communes ont une dotation plancher de 3000 €, montant inchangé entre 2024 et 2025.

| Dotations biodiversité | Montant     |
|------------------------|-------------|
| 2020                   | 591 067 €   |
| 2021                   | 557 874 €   |
| 2022                   | 555 422 €   |
| 2023                   | 726 488 €   |
| 2024                   | 1 389 456 € |
| 2025                   | 1 491 103 € |

Montant de la dotation selon les différentes situations des communes du Parc national de forêts

| année | Communes adhésion 2020 et partie en cœur | Communes adhésion 2020 sans cœur | Communes adhésion 2022 | Communes initialement exclues de la dotation |
|-------|--|----------------------------------|------------------------|--|
| 2020  | 591 067 €                                |                                  |                        |  |
| 2021  | 557 874 €                                |                                  |                        |  |
| 2022  | 555 422 €                                |                                  |                        |  |
| 2023  | 542 471 €                                | 139 017 €                        | 45 000 €               |  |
| 2024  | 795 959 €                                | 415 931 €                        | 145 127 €              | 32 439 €                                     |
| 2025  | 844 226 €                                | 454 998 €                        | 158 653 €              | 35 226 €                                     |



## Nombre de communes bénéficiaires de la dotation aménités rurales

En 2020, seules 43 communes bénéficiaient de la dotation biodiversité sur les 60 communes du cœur. En 2023, 105 communes deviennent bénéficiaires sur les 110 communes adhérentes à la charte. Cinq communes sont exclues de la dotation du fait de leur revenu fiscal.

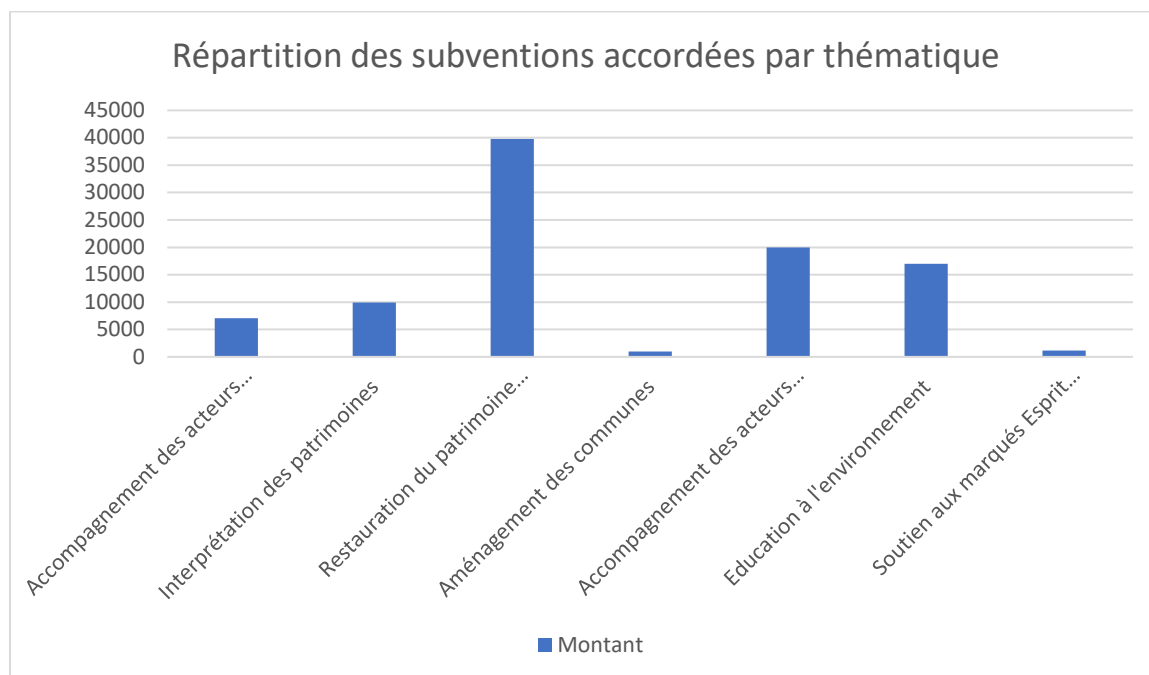
Depuis 2024, les 110 communes adhérentes bénéficient de la dotation aménités rurales. On note aussi une dotation Natura 2000 pour quelques communes non adhérentes mais incluses dans le site Natura 2000 ZPS du Châtillonnais.

## Appel à projets 2025

L'appel à projet du Parc national de forêts est un outil essentiel permettant au Parc national de forêts d'appuyer la mise en œuvre de la charte en accompagnant financièrement diverses catégories d'acteurs du Parc national. Le budget de l'appel à projets est défini chaque année par le Conseil d'administration lors du vote du budget d'intervention.

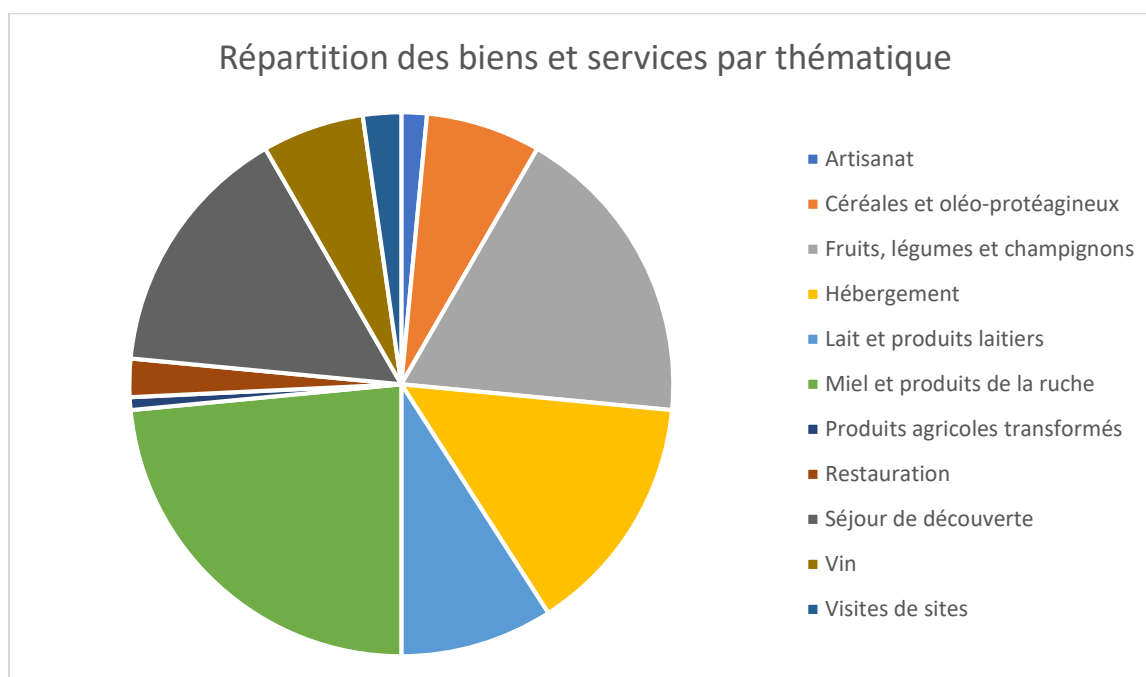
En 2025, la procédure d'attribution a été adaptée afin de faciliter l'instruction des demandes de subventions à la fois pour alléger la charge de travail des équipes et pour améliorer le service aux pétitionnaires.

**37 dossiers ont été déposés en 2025 pour 26 projets validés, ce qui correspond à 98 931€ de subventions accordées.**



**26** Projets soutenus par l'appel à projets du Parc national  
**98 931€** De subventions accordées

## Développement de la marque *Esprit parc national - forêts*



Le Parc national de forêts a poursuivi le déploiement de la marque *Esprit-parc national forêts*, en 2025 en accueillant sept nouveaux bénéficiaires. Toutefois, il est à signaler que deux hébergements ont cessé leur activité. Il s'agit de la Maison Mard'Or et du Gîte de la Brevoinière mais étant actifs sur une partie de l'année 2025, ils sont comptabilisés. **Ainsi, en 2025, 53 entreprises bénéficiaient de la marque, pour près de 180 produits et services.**

Cette marque porte les valeurs du Parc national et suscite un grand intérêt de la part des entreprises. La marque « *Parc national* » est forte d'une grande notoriété, non seulement au plan national mais encore au plan international. Ainsi, elle présente une réelle valeur ajoutée intrinsèque pour les entreprises.

Un dépliant de promotion des bénéficiaires de la marque a été réalisé en 2025. Il localise et identifie les bénéficiaires sur l'ensemble du territoire du Parc national de forêts.

(Illustration)

|            |   |
|------------|---|
| <b>53</b>  | <b>Entreprises bénéficiaires</b> de la marque <i>Esprit parc national-forêts</i>        |
| <b>180</b> | <b>Produits et services bénéficiant</b> de la marque <i>Esprit parc national-forêts</i> |

### 3.1 – Accompagner les acteurs et les filières agricoles

#### Elaborer une typologie des prairies du Parc national de forêts

##### LOGO FEDER BFC

L'analyse statistique de l'ensemble des données environnementales et agronomiques récoltées en 2024 sur les 30 prairies de fauche a permis d'obtenir une classification distinguant 9 groupes différents. In fine, la typologie pourrait ainsi comporter 8 types de prairies de fauche distincts. Une première description de ces 8 types, de la clé de détermination et des indicateurs environnementaux et agronomiques liés ont été présentés et validés par les structures membres du COPIL (novembre 2025). Un rendu individuel des résultats obtenus sur leur parcelle a été réalisé auprès de chaque agriculteur

du réseau. Il a été complété par un rendu collectif.

Pour la seconde année de suivi, 29 prairies pâturées ont été suivies au sein de 12 exploitations agricoles. Elles ont été sélectionnées conformément au plan d'échantillonnage initial croisant humidité du sol et niveau trophique de la parcelle. Sur chacune, une zone d'exclusion a été installée (40 m<sup>2</sup>). Une défaillance du matériel électrique au printemps a engendré une modification des protocoles envisagés.

### **Poursuivre le développement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

En 2025 le Parc national de forêts a poursuivi le déploiement d'un vaste programme de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures offrent un soutien aux agriculteurs qui prennent des dispositions pour en faveur de l'environnement et du climat par la plantation de haies, le maintien de prairies, etc.

En 2025, le Parc national de forêts a renforcé son équipe pendant 9 mois afin de réaliser 84 diagnostics préalables d'exploitations agricoles.

**Sur les trois dernières années, le Parc national a permis de mobiliser au total 1,3 millions d'euros par an de MAEC au profit de 160 agriculteurs.**

### **Le « cercle des agricultrices vertueuses », un soutien aux agricultrices du Parc national**

Initié en novembre 2023 par le Parc national de forêts, le « *Cercle des agricultrices vertueuses* » compte en 2025 une quinzaine de femmes, elles sont maraichères, éleveuses ou horticultrices. A raison de quatre ou cinq séances par an, elles se retrouvent pour mieux vivre leur métier.

Ce groupe de co-développement féminin du Parc national, nommé par les participantes "*Cercle des agricultrices vertueuses*" est animé par un coach de vie, financé par le Parc national à hauteur de 3000€ pour l'année.

Il réunit à chaque rencontre entre 6 et 10 participantes. Les rencontres se sont déroulées sur les communes de Faverolles, Leuglay, Chamesson et Rouvres. De nouvelles agricultrices se sont progressivement inscrites dans la dynamique, permettant d'ouvrir les rencontres à de nouvelles thématiques (installation, communication).

Le témoignage des participantes est puissant et traduit l'importance de cet investissement dans l'humain au service de l'agriculture et du territoire.

#### **Gabrielle Bersonnet est éleveuse et membre du CESC du Parc national de forêts.**

« On met beaucoup d'argent, de subventions pour acheter du matériel, mais plus rien dans l'humain. Je trouve génial que le Parc national ait pris en compte la dimension humaine. C'est une sorte d'investissement dans l'humain, qu'on ne voit pas car il est immatériel, mais j'ai l'impression que le retour sur investissement est le plus fort. Grâce au cercle on retrouve un bien-être et un équilibre de base, sans lequel on ne peut pas continuer de travailler. »

*Propos recueillis par « Le Bien Public » (édition du 5 décembre 2025)*

### **La qualité des prairies récompensée au concours de Pratiques agroécologie - Prairies et Parcours**

Le territoire du Parc national de forêts a organisé son quatrième concours de Pratiques agroécologie - Prairies et Parcours, en s'inscrivant dans la catégorie nationale "Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) - Plaine et Piémont.

Les 8 membres du jury, présidé par M. Etienne GAUJOUR, enseignant-chercheur à l'Institut Agro Dijon, ont visité les 4 parcelles proposées au concours par les agriculteurs le 28 mai 2025. Les exploitations

candidates étaient :

- Jean-Christophe VESAIGNE | Latrecey-Ormoy-sur-Aube
- GAEC Ormancey | Julien ORMANCEY | Leuglay
- Marylène DUPAQUIER | Colmier-le-Haut
- SCEA Chevalier | Martin CHEVALIER | Saint-Broing-les-Moines

Après délibération, le prix de l'équilibre a été décerné à Jean-Christophe VESAIGNE et un prix spécial du jury "Prairie d'avenir" a été attribué à Marylène DUPAQUIER.

M. VESAIGNE représentera le territoire lors de la remise du prix national, le 25 février au Salon International de l'Agriculture 2026.

**Photo**

En 2025, le GAEC de Conclois (Bure-les-Templiers) y a reçu un Prix spécial du jury dans le cadre du Concours général agricole, pour les valeurs paysagères et patrimoniales du système de production en prairies et parcours.

**Photo**

### **Accompagner les éleveurs face au retour naturel des grands prédateurs**

Des rencontres, échanges et conseils ont été initiés auprès des éleveurs ovins - caprins du territoire dès 2024. En 2025, 15 nouvelles rencontres ont été réalisées. En parallèle, un diagnostic de vulnérabilité (plan adaptatif de protection) a été rendu début 2025.

Une formation sur l'introduction et la gestion des chiens de protection de troupeaux organisée avec l'IDEE (Institut de l'élevage) et BIO Bourgogne Franche-Comté a été proposée aux éleveurs et éleveuses du territoire. Cet accompagnement a permis le choix d'un chiot et son introduction dans le troupeau d'un éleveur. Un suivi du comportement et de l'efficacité de cinq chiens de protection a également été proposé.

Pour compléter les dispositifs de protection des troupeaux, des aides à l'installation de clôtures électriques ont été menées sur quatre chantiers en 2025, et 15 caméras de surveillance aux abords des troupeaux ont été déployées. Ces pièges photographiques sont relevés chaque semaine. 10 séances de veille nocturne lors de suspicions de présence ont également été menées.

A l'occasion de la venue du Préfet Jean-Paul Celet, référent pour le plan d'actions national loup auprès du préfet de la région Auvergne- Rhône-Alpes, en Haute-Marne et sur le territoire du Parc national le 12 août 2025, un plan d'action a été élaboré pour 2026 et 2027 et transmis aux Préfets des deux départements.

**(Photos)**

### **Développement de la filière truffe**

Une étude sur la pertinence de l'utilisation du charbon de bois agricole dans la culture de la truffe a été menée en 2025. Des observations empiriques tendent à démontrer que le charbon de bois en paillage serait un amendement favorable à la culture de la truffe. Néanmoins, les analyses de composition réalisées sur un échantillon de charbon de bois ne sont pas satisfaisantes à cette date pour continuer cette étude (présence importante de métaux lourds dans l'échantillon). D'autres idées pour améliorer les résultats de la culture de la truffe sont à étudier avec les laboratoires SPIRAL.

Un chargé de mission a été recruté pendant 10 semaines pour réaliser un diagnostic de la filière Truffe et proposer un modèle économique soutenable.

## 3.2 – Accompagner les acteurs de la filière forêt - bois

### Développement de la Forêt Irrégulière École (FIE)

Le Parc national a poursuivi la recherche de financements pour assurer la pérennité de la FIE, avec l'exploration de différents appels à projets et dispositifs mobilisables. Des échanges avec les Régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté ont été menés, afin d'aboutir à un projet et à un plan de financement consolidé.

En parallèle, la participation à la dynamique partenariale de la FIE, à travers la présence aux ateliers, réunions et temps d'échanges organisés par les partenaires a été poursuivie, notamment des échanges pilotés par AgroParisTech, en charge du volet Recherche du projet, afin d'assurer la cohérence entre les différents axes de la FIE. Les liens avec l'ensemble des partenaires du projet ont été maintenus pour suivre l'avancement des réflexions et préparer les futures étapes opérationnelles.

### La mise en place d'une trame de naturalité forestière facilitée par des incitations financières

Mardi 20 mai 2025, 26 élus se sont réunis au château de Colmier-le-Bas pour la signature de l'obligation réelle environnementale (ORE) du SIGFRA (Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auvergne).

Les ORE ont été créées par la loi de reconquête de la biodiversité et des paysages du 8 août 2016. Elles visent à sécuriser sur le long terme des engagements environnementaux. Ici ce qui est sécurisé c'est un financement du WWF France pour mettre en place une trame de naturalité forestière sur les forêts du SIGFRA, notamment hors Cœur du Parc national de forêts, avec 5 arbres habitats par ha, 400 ha d'îlots de sénescence (soit 6% de la surface), 62 ha de futaie de gros bois et la préservation d'une centaine d'hectares de pelouses sèches et marais tufeux. L'engagement est conclu pour 99 ans, soit jusqu'en 2124 !

L'ORE crée un droit réel. Elle prend la forme d'un acte authentique établi devant notaire et vient se lier à l'acte de propriété. L'acte a été préparé par le notaire du WWF France et par le notaire du SIGFRA. Cet engagement permet le versement progressif des fonds aux communes du SIGFRA. Aujourd'hui les signataires sont les 26 communes (sur 27) du SIGFRA et le WWF France.

Le Parc national est cosignataire avec l'Office national des forêts et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le financement mobilisé par le WWF-France dans le cadre du programme Nature-impact permet de financer la mise en place d'une trame de naturalité forestière.

### Photo signature

La région Grand-Est a développé un dispositif de financement dans le cadre du programme Life-Biodiv-Est pour financer des îlots de vieux bois. Un propriétaire forestier privé du Parc national de forêts a bénéficié de ce financement pour un engagement environnemental qui a été sécurisé sur le long terme, également grâce à la signature d'une obligation réelle environnementale signée par le Parc national.

### « Bâtir une filière forêt-bois résiliente » face au changement climatique

En 2025, le Parc national de forêts a poursuivi un projet lancé en 2024, financé par le MASA et portant une initiative de concertation territoriale autour de la forêt et de la filière bois. Dans le cadre de ce projet intitulé CO-INNOV, les acteurs du territoire recherchent des solutions ensemble afin de faire face aux changements climatiques et à leurs impacts sur la filière bois. En 2025, ce projet a permis l'organisation de différents ateliers, d'une conférence et d'un concours pour sélectionner des initiatives de réutilisation de bois déclassés.

**Une journée thématique « Bâtir une filière forêt-bois résiliente » à destination des industries du bois**

Le changement climatique impacte les forêts et suscite de nombreuses questions, qui étaient au cœur des réflexions de la journée thématique organisée le 25 novembre 2025. Au cours de cette rencontre, différents experts de la filière forêt-bois ont échangé autour d'exposés scientifiques et de tables rondes, leur permettant de mettre en lumière les difficultés rencontrées et la recherche de solutions.

→ **Signature officielle par le Parc national de forêts du PACTE bois et biosourcés, porté par Fibois Grand Est**

Le Pacte Bois et Biosourcés encourage l'usage du bois et des matériaux biosourcés, accompagne les maîtres d'ouvrage dans leurs démarches bas carbone et fédère les acteurs publics et privés autour de la construction durable. En signant ce Pacte, le Parc national de forêts s'engage au niveau « Or », valorisant le bois comme matériau noble et adapté à ses activités pour les maisons, abris de randonneurs et infrastructures du Parc national.

→ **Remise des prix du Challenge Plan [B]ois**

La journée a également été marquée par la remise des prix du "Challenge Plan [B]ois, un plan B pour les feuillus déclassés". Ce challenge d'innovation s'adressait aux étudiants, artisans, designers, start-up, entrepreneurs ou chercheurs de toute la France pour la valorisation de bois de feuillus « déclassés ». Les lauréats sont :

- Démarche de pédagogie et sensibilisation : L'École supérieure d'Ébénisterie de Haute Provence avec l'ONF et Fibois pour leur projet "(Re)nouer avec le territoire"
- Design créatif : Nicolas Verschaeve pour son projet "Malin" en partenariat avec la société Jacquenet Malin
- Innovation technologique : Hugo Marquet, Amel de Sansal et Benoît Alix pour leur projet "Boud'bois"

### 3.3 – Accompagner les acteurs du tourisme

#### De nouveaux guides touristiques pour le Parc national de forêts

Le Parc national de forêts dévoile une nouvelle façon de découvrir son territoire à travers son guide **Petit Futé** : un format poche pratique pour un contenu dédié au slow-tourisme. Car ici prendre son temps, respecter son environnement, privilégier des modes de transports doux et favoriser l'immersion locale sont au cœur de l'expérience à vivre au Parc national de forêts. Disponible à la vente depuis le printemps 2025, ce guide invite à voir le territoire autrement.

En 2025, des cahiers thématiques dédiés au Parc national de forêts ont été publiés dans les **guides verts Michelin** des deux régions Champagne-Ardenne et Bourgogne.

La collection des guides touristiques du Parc national a également été complétée par la sortie d'un **topoguide dédié au tour du Parc national de forêts** « Chemin de la Belle étoile », pour parcourir cet itinéraire de 230 km à pied. Il a été développé en partenariat avec la Fédération française de randonnée et sera disponible à la vente au printemps 2026.

#### [PHOTOS DES COUVERTURES DES GUIDES]

#### Promouvoir le tourisme hors du territoire

Aux côtés de l'office de tourisme du pays châillonnais, le Parc national de forêts était présent en janvier 2025 Tourissima, salon du tourisme et des activités nature de Lille, un salon dédié au tourisme et permettant de valoriser le territoire hors de son périmètre.

#### Photo

### 3.4 – Accompagner les acteurs de la gestion cynégétique

#### Recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Le Cœur du Parc national de forêts est un espace essentiellement couvert par la forêt mais en étroite connexion avec des espaces agricoles dédiés tant aux productions animales qu'aux productions végétales. Riche d'une grande tradition cynégétique, ce territoire héberge des populations très importantes de grands ongulés : cerfs, chevreuils et sangliers. Cette situation de déséquilibre est amplifiée par plusieurs facteurs qui, cumulés, entraînent une augmentation de la démographie de ces espèces notamment le sanglier. Parmi ces facteurs figurent des pratiques de tir, encore en vigueur dans certaines sociétés de chasse, ayant pour effet de déséquilibrer le sex-ratio des populations de sangliers au profit des femelles et donc de contribuer à augmenter le potentiel reproducteur de la population. On peut également mentionner les effets du changement climatique propices à la hausse de la fertilité et à la baisse de la mortalité des jeunes. Enfin, les pratiques artificielles comme l'agrainage contribuent à la qualité et à la compétitivité des chasses gérées par des sociétés de chasse de renom. Pourtant de telles pratiques ont pour effet de renforcer les populations de sangliers. Il semble également que le territoire connaisse une augmentation des populations de cerf élaphe, espèce également à l'origine de dégâts aux cultures et pourtant pas concernée par l'agrainage.

La présence de populations importantes de cerfs et de sangliers entraîne des dégâts aux cultures dont souffrent les exploitants agricoles. Les populations importantes de cerfs et de chevreuils engendrent quant à elles des dégâts forestiers. Enfin, la surabondance de ces différentes espèces d'ongulés sauvages produit des effets négatifs sur la biodiversité, nuisant à l'équilibre général des cascades trophiques. Le Parc national de forêts est très sensible au sujet du déséquilibre agro-sylvo-cynégétique en place sur le territoire et œuvre au retour à l'équilibre en agissant sur plusieurs leviers d'actions.

L'objectif poursuivi par le Parc national de forêts est d'assurer dans le Cœur un retour à l'équilibre écologique des populations des diverses espèces. Cet équilibre écologique impose prioritairement de réduire le niveau des populations de grands ongulés. C'est une priorité car l'atteinte de cet équilibre permettra de résoudre de manière durable et à moindre coût les problèmes résultants du déséquilibre agro-sylvo-cynégétique.

Aussi l'année 2025 a été marquée par la prise d'un arrêté réglementant l'agrainage de dissuasion du sanglier et interdisant les pratiques cynégétiques artificielles.

En parallèle, 19 autorisations ont été accordées en 2025 pour la réalisation de battues anticipées au sanglier en raison de dégâts agricoles.

Dans la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain, des opérations de régulation par tir des populations de cerfs et de sangliers ont été mises en place depuis 2022. Ce dispositif est administré par le Parc national dans le cadre de concessions de service public confiées à trois associations de chasseurs. Les prélèvements sont définis après avis du Conseil scientifique sur la base du niveau des dégâts aux cultures.

La régulation par tir est décidée, conformément au plan de gestion de la Réserve intégrale, dès lors que les dégâts aux cultures représentent plus de 1% de la surface agricole utile (SAU), et les objectifs de prélèvement sont définis et arrêtés annuellement. Sur les trois premiers exercices les prélèvements de sangliers ont représenté un total de 1120 sangliers, soit un ratio moyen de 12/100ha/an. Ce prélèvement important réalisé sans consigne de tir a probablement contribué à rétablir un sex-ratio équilibré de la population.

Cette dynamique a été confortée par des prélèvements de même niveau dans les espaces chassés du Cœur contigus à la Réserve intégrale. On observe une diminution des dégâts aux cultures en périphérie de la Réserve intégrale sur les trois dernières saisons comme le démontrent les chiffres :

- 2022-2023 : 3,90% de SAU détruite (part sanglier : 3,04%)
- 2023-2024 : 1,94% de SAU détruite (part sanglier : 0,84 %)
- 2024-2025 : 1,74% de SAU détruite (part sanglier : 0,78 %)

Les chiffres présentés ci-dessus témoignent que les dégâts aux cultures ne sont pas corrélés à l'absence d'agraineage, celui-ci étant interdit en réserve intégrale toute l'année.

Pour la mise en œuvre des opérations de régulation en réserve intégrale, une application informatique de saisie et de contrôle des participants a été développée et déployée, en complément de l'application Lizmap pour la saisie des zones de régulation. L'application de ces outils informatiques facilitent l'organisation du dispositif et permet de mieux maîtriser les moyens humains à mobiliser.

### 3.5 – Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux

#### Accompagner les projets de restauration et de valorisation du bâti

L'accompagnement en 2025 des projets en lien avec le patrimoine bâti s'est organisé autour de plusieurs actions :

##### **Permanences de conseil**

Six permanences de conseil en lien avec l'UDAP et la DDT de la Haute-Marne, permettant un accompagnement technique et financier de 16 porteurs de projets engagés dans la restauration du bâti ancien ou la construction en espaces protégés. En tout, une trentaine de particuliers et collectivités ont été conseillés au cours de l'année.

##### **Stages de formation et de sensibilisation aux techniques traditionnelles**

Sept stages de formation/sensibilisation aux techniques constructives traditionnelles se sont déroulés sous l'égide de l'association Villages anciens, villages d'avenir. Ce sont en tout 62 stagiaires qui ont été accueillis pour découvrir des savoir-faire aussi variés que le jointoiment de façade, le badigeon à la chaux ou encore la restauration de murs en pierre sèche. Tous ces stages sont encadrés par un professionnel qui dispense des connaissances théoriques et pratiques sur deux jours, permettant aux stagiaires de découvrir différents pans de l'architecture traditionnelle du Parc national de forêts et de savoir la mettre en œuvre ou l'intégrer à un projet de restauration personnel.

##### **Les premières rencontres techniques du patrimoine bâti**

Organisés à destination des professionnels de la filière du bâtiment, ces rendez-vous ont notamment pour objectifs de faire connaître les outils de conseil et de financement mis en place par le Parc national, de faciliter la mise en réseau des acteurs locaux de la filière, de partager des réalisations exemplaires, d'échanger autour de techniques ou matériaux à privilégier sur le bâti traditionnel et de promouvoir les matériaux locaux et biosourcés.

Cette première rencontre a eu lieu au château de Montmoyen. Ce site extraordinaire a offert un bel exemple de chantier de restauration d'une toiture en laves et d'un nymphée pour introduire les échanges. Ces travaux sont supervisés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Frédéric Didier. L'entreprise JL maçonnerie, titulaire du marché de maçonnerie et pierre de taille, a présenté le chantier en cours.

Après la visite, l'ensemble des participants étaient invités à échanger sur les besoins des entreprises et architectes afin de mieux coordonner leur action sur le territoire du Parc national de forêts. Les discussions étaient très riches et ont permis de dégager des thématiques pour les prochaines rencontres, et d'ajuster le format de ces rendez-vous.

## 4 – Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

### 4.1 – Sensibilisation, animation, éducation à l’environnement et au développement durable pour le public scolaire

#### Déployer et professionnaliser un réseau d’aires terrestres éducatives (ATE)

Le réseau d'Aires terrestres éducatives (ATE) continue de se développer sur le territoire du Parc national en 2025 avec trois nouvelles écoles qui viennent rejoindre le dispositif, ce qui porte le total à 15 ATE (dont une aire fluviale éducative) sur l'Aire d'adhésion du Parc national de forêts.

- **Le collège de Châteauvillain**, premier collège à rejoindre le dispositif sur le territoire. Ce projet est porté par un groupe d'élèves inscrits à l'option EEDD et s'inscrit plus généralement dans la refonte du projet d'établissement renforçant le partenariat entre le collège et les acteurs du territoire
- **L'école d'Arc-en-Barrois** qui rejoint le dispositif en 2025 avec le projet de la mise en place d'un sentier d'interprétation sur une parcelle forestière
- **L'école de Grancey-le-Château** avec l'engagement de l'intégralité de l'école (des petites sections au CM2).

#### Les 14 aires terrestres éducatives (ATE) :

1. Bricon,
2. Vaux sous Aubigny,
3. Prauthoy,
4. Aignay-le-Duc,
5. École Cailletet à Châtillon-sur-Seine,
6. Saint-Loup-sur-Aujon,
7. Auberive,
8. Recey-sur-Ource,
9. Voulaines-les-Templiers,
10. École Carco à Châtillon-sur-Seine,
11. Leffonds,
12. Grancey-le-Château,
13. Arc-en-Barrois,
14. Collège de Châteauvillain.

#### Et 1 aire fluviale éducative (AFE)

15. Ecole Marmont de Châtillon-sur-Seine.

#### Accueillir des publics scolaires dans un cadre plus large que les ATE

En dehors des ATE, 40 interventions ponctuelles ont été proposées aux publics scolaires pour faire connaître le Parc national de forêts :

- Dans les écoles du Parc national hors ATE à Arc en Barrois, Grancey-le-Château et au collège de Châteauvillain ;
- Lors des Journées internationales des forêts (JIF) avec 8 classes accueillies ;
- À l'occasion d'un concours artistique école lors des JIF sur la forêt et l'alimentation ;
- Avec l'accueil de quatre lycées et classes de BTS ;
- Avec cinq interventions sur les déchets lors de la semaine du développement durable.

**1 800**

**Elèves sensibilisés** dans le cadre d'un projet pédagogique sur les enjeux de préservation des patrimoines en 2025

## 4.2 - Sensibilisation, animation, éducation à l'environnement et au développement durable pour le grand public

### Un programme d'animation toujours aussi riche

Pour proposer un riche programme d'animation à destination des différents publics, le Parc national a poursuivi le travail déjà engagé avec les partenaires d'éducation à l'environnement du territoire pour proposer un programme grand public, dont près de la moitié des animations étaient portées par les partenaires.

**117 animations grand public** ont été proposées pendant l'année :

- Journée mondiale des zones humides : 3 animations
- Vacances d'hiver : 7 animations
- Journée internationale des forêts : 2 sorties forêt et alimentation
- Vacances de printemps : 12 animations
- Fête de la nature : 1 animation
- Vacances d'été : 47 animations
- Semaine du développement durable : 9 animations
- Projet nichoirs : 3 ateliers de fabrication de nichoirs
- Vacances d'automne : 9 animations

**2 500** **Visiteurs sensibilisés** par le Parc national de forêts, dans les maisons du Parc national ou lors d'animations

### Poursuivre la dynamique événementielle

#### Festival « Les Nuits des forêts »

Du 6 au 15 juin, le Parc national de forêts s'est associé au festival "Les Nuits des Forêts" pour proposer un festival centré sur le spectacle vivant ou la découverte en forêt, de nuit ou au crépuscule. 18 événements proposés par de nombreux partenaires ont pu réunir le grand public autour de concerts, soirées contées, projections plein-air, sorties nocturnes ou représentations théâtrales. Tous ces événements ont valorisé la thématique de la forêt, et ont pris place dans des cadres naturels, quand la météo le permettait.

Le programme présentait une belle diversité d'événements, bien équilibrés entre les deux départements de Côte-d'Or et Haute-Marne.

#### Des expositions

Le territoire du Parc national a également été valorisé auprès du grand public via différentes expositions photographiques :

- Une exposition "Belle des bois" sur la martre des pins de Fabrice Cahez, en partenariat avec le festival photo de Montier-en-Der, tout l'été à la Tour de l'auditoire de Châteauvillain
- Une exposition sur la faune du Parc national, tout l'été au point d'accueil de Grancey-le-Château-Neuville
- Une exposition "Origines" avec des photos d'insectes d'Éric Girardot, tout l'été à l'Abbaye d'Auberive et en septembre au centre commercial Leclerc de Chaumont
- Deux expositions extérieures sur les paysages et la faune du Parc national au festival photo de Montier-en-Der, et une exposition intérieure sur stand avec les illustrations des oiseaux menacés ou disparus du territoire par Marine Boës, du 20 au 23 novembre

#### La première édition du festival de films documentaires « S'envoler »

Enfin, le Parc national a organisé son tout premier événement dédié à la projection de films-documentaires sur la thématique des oiseaux migrateurs avec son festival « S'envoler ». Le Parc national de forêts et les Écrans de l'aventure se sont associés pour proposer une journée festive, entre

projections de films documentaires, sorties nature et expositions, à l'occasion de la journée mondiale des oiseaux migrateurs.

La journée a été ponctuée par :

- La projection du film « *Rewilding Patagonia* » en présence des réalisateurs Aurélie Miquel et Arnaud Hiltzer. Un long métrage qui retrace l'histoire de la création des parcs nationaux chiliens et argentins ;
- Une sortie nature sur les oiseaux migrateurs ;
- Une projection spéciale de quatre documentaires en compétition sur les oiseaux migrateurs.

Une sélection de quatre courts-métrages a été projetée dans la salle de l'Abreuvoir à Salives, visionnés par près de cent spectateurs et spectatrices. C'est le film « *Sans Frontières* » sur la migration des grues, réalisé par Arnaud Devrouste et Maxence Lamoureux qui a remporté le prix des spectateurs.

### **Une participation aux journées philosophiques de Langres**

Le 6 octobre 2025, le Parc national de forêts a invité le physicien et philosophe Gérard Gouesbet pour une conférence à la Mairie de Langres dans le cadre des journées philosophiques de Langres, placées cette année sous le thème de « la violence ». Il a développé la thématique « *Fractalité des visions du monde: Violences et Remèdes.* ».

### **Opération « nichoirs » pour renforcer la mobilisation citoyenne**

En début d'année, 500 nichoirs ont été distribués aux habitants volontaires du territoire. 100 retours d'observation ont été envoyés par les participants au cours de l'année.

Trois ateliers de fabrication de nichoirs à oiseaux ont également été proposés par les partenaires d'éducation à l'environnement du Parc national (LPO Champagne-Ardenne, Nature Haute-Marne, LPO Bourgogne-Franche-Comté). Au total, 22 participants ont fabriqué leurs habitats.

« L'Opération nichoirs » se poursuivra en 2026 avec la mise à disposition d'un kit de 5 nichoirs pour les communes adhérentes volontaires du Parc national. 53 communes participantes se sont engagées dès 2025 à installer les nichoirs dans l'espace public, à les entretenir et à envoyer les observations au Parc national de forêts.

### **Photos**

### **Créer une « maison de Parc national » mobile pour aller au-devant des publics**

Fort du constat que le public peut hésiter à pousser la porte d'une maison de Parc national ou d'un office de tourisme, une « *Maison mobile du Parc national de forêts* » a été imaginée. Le travail de conception a été réalisé en 2025. Le véhicule a été produit et la carrosserie conçue chez Mehari Evasion, puis floqué. L'aménagement intérieur a été conçu avec attention pour répondre à différents besoins liés à l'accueil et à l'information du public.

Le véhicule sera mis en circulation au premier semestre 2026 et sera mobilisé lors d'évènements et d'animations dans les différents villages du Parc national.

### **(Photo montage)**

### **Des outils innovants d'éducation à l'environnement et au développement durable**

Grâce au mécénat établi avec la GMF et la fondation Covéa, une mallette pédagogique a été développée, venant en support pour les animations auprès des publics et auprès des enseignants et enseignantes des écoles du territoire.

Destinée aux scolaires, au public en situation de handicap intellectuel et handicap visuel, elle comprend :

- Un panneau biotope et des magnets ;
- Autour de différentes espèces emblématiques du Parc national :
  - Des silhouettes
  - Des figurines d'espèces associées aux empreintes
  - Un kit « Fais ton empreinte »
- Un kamishibai sur l'histoire d'un arbre-habitat
- Des « boîtes-loupes » pour observer les insectes ou les petites bêtes de l'eau (6 par mallette)
- Des guides naturalistes (sur les empreintes, les chauves-souris, les fleurs, le guide des beaux arbres du Parc national...)
- Des clés de détermination sur les rapaces, feuilles d'arbres et empreintes
- Un livret pédagogique « enseignants »

#### **Encadré : Inauguration d'aménagements à la maison de Courcelles**

Le 22 mai à Courcelles-sur-Aujon (Haute-Marne), le Parc national de forêts a inauguré de nouveaux aménagements et outils d'accessibilité à la Maison de Courcelles en présence de représentants de GMF, de l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'Unapei et de résidents du foyer Les Eaux-Vives, association membre du réseau Unapei. Leur réalisation s'inscrit dans le cadre du mécénat GMF « La nature en partage ». Animé par l'OFB, il a notamment pour objectif de faciliter l'accès à la nature dans les parcs nationaux de France pour tous les types de publics. Vaste propriété du XIXème siècle, la Maison de Courcelles accueille toute l'année des enfants en situation de handicap dans le cadre de séjours.

Accueillir et sensibiliser les différents publics à la préservation de l'environnement est l'une des missions principales des parcs nationaux. Depuis 2008, la GMF est engagée auprès des parcs nationaux en finançant des projets destinés à favoriser l'accès à la nature et à sa connaissance pour tous les types de publics, notamment les personnes en situation de handicap.

La journée a débuté avec la présentation de la mallette pédagogique. La visite s'est poursuivie avec la découverte des aménagements d'accessibilité financés par le mécénat GMF-Fondation Covéa : espaces d'accueil adaptés pour les séjours, espaces de vie répondant à l'accessibilité motrice, visuelle et sonore et aménagements extérieurs pour explorer la biodiversité.

L'après-midi, les résidents du foyer ont participé à des ateliers sensoriels, animés par des intervenants spécialement formés pour un public en situation de handicap intellectuel. Ils ont notamment découvert les plantes aromatiques locales sauvages et cultivées à travers une balade dans les jardins de la Maison de Courcelles.

### **4.3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public**

#### **Consolider le réseau d'infrastructures d'accueil en assurant l'accessibilité à tous publics**

L'accessibilité à tous publics est au centre de l'action du Parc national. Avec le soutien de la GMF et de la fondation Covéa, un chantier d'accessibilité du site du Centre d'interprétation de la Nature (CIN) d'Auberive a pu être finalisé.

**Photo**

#### **L'itinérance se développe avec l'inauguration de la « route d'Artagnan »**

Premier itinéraire équestre culturel européen, la Route européenne d'Artagnan s'étend sur plus de 10 000 kilomètres à travers 6 pays et 17 régions, reliant les hauts lieux de la vie du célèbre mousquetaire.

La Route européenne d'Artagnan traverse le Parc national de forêts, ralliant Chateaufort à Grancey-

le-Château. Ce tronçon de la Route d'Artagnan a été inaugurée en septembre 2025. Ce tronçon est intégré en totalité à l'itinéraire de randonnée équestre appelée « *Le Grand Cœur* » longue de 280 km qui fait le tour du Parc national. Cet itinéraire s'adresse bien entendu aux randonneurs équestres mais également aux cyclistes et randonneurs pédestres. Il peut également être parcouru par des attelages.

#### Photos

Ce parcours, pensé pour les cavaliers et meneurs, est équipé de 8 haltes équestres dont la construction a été finalisée en 2025. Chacune de ses haltes est équipée d'un abri de 50 m<sup>2</sup> en chêne local avec table et bancs et de barres d'attache pour les chevaux, financées par le Comité Régional de Tourisme Équestre du Grand Est. Pour trois d'entre elles, des toilettes sèches accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été installées.

#### Photos

Ce projet a bénéficié du Fonds France Relance de 150 000 €, du Fonds vert de 339 000 € et du Fonds Éperon de 30 000 €. [Logos](#)

### La création du GR de pays « chemin de la belle étoile » en chantier

Le tracé définitif du GR de Pays « *Chemin de la Belle étoile* » a été finalisé et la totalité de l'itinéraire balisée. Cet itinéraire pédestre de **230 km** permet aux randonneurs et randonneuses de découvrir les patrimoines paysagers, naturels et culturels du Parc national de forêts en 12 jours.

Le topoguide associé réalisé en partenariat avec la Fédération française de randonnée pédestre permet de guider les marcheurs sur ces sentiers. Tout au long de l'itinéraire, une dizaine de sites remarquables ont été équipés de panneaux d'interprétation qui mettent en valeur des personnages, des villages et des éléments patrimoniaux du territoire.

*Ce projet bénéficie d'un financement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Sentiers de nature » du Cerema.*

[Photo / Logo Cerema / « sentiers de nature »](#)

### L'aménagement des portes de Cœur se poursuit

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, le Parc national de forêts a bénéficié en 2023 d'un financement du Fonds Vert pour réaliser l'aménagement et l'interprétation de ses quatre portes de Cœur. Il s'agit d'équiper l'intérieur des abris et de concevoir des sentiers d'interprétation venant compléter l'information du public. Pour chaque porte de Cœur, des panneaux pédagogiques et des outils d'interprétation (*silhouettes de faune, cônes de vision, plateforme surélevée, etc.*) ont été développés et s'installent progressivement. Mais chacune a sa propre thématique et sa propre identité.

À la porte de Cœur d'Arc-en-Barrois, le public peut découvrir les principes de libre évolution à l'œuvre dans la Réserve intégrale et l'aventure scientifique réalisée avec l'association Francis Hallé pour la forêt primaire. Un sentier d'interprétation complètera l'expérience sur le terrain, autour de la porte de Cœur, avec notamment une curieuse terrasse perchée.

La porte de Cœur de Châtillon quant à elle illustre les bienfaits de la forêt avec une approche plus ludique. Celle d'Auberive met en lumière l'expérience naturaliste exceptionnelle sur le territoire du Parc national. La quatrième porte de Cœur, située à l'entrée du marais de Chalmessin, est résolument plus contemplative et laisse principalement les images parler d'elles-mêmes, tout en mettant en avant la vie nocturne.

[Photos des 4 portes de Cœur](#)

### Le premier sentier « pédago-ludique » du Parc national a vu le jour

En collaboration étroite avec la commune du Montsaigeonnais, le Parc national a inauguré « *l'Aventure Montsaigeonnaise* », un sentier pédagogique et ludique pour un public familial. Une offre unique sur le territoire proposée au grand public, et particulièrement aux familles, qui peut se parcourir en toute

autonomie grâce à un livret téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Parc national et disponible sur le site.

Conçu sous la forme d'une « *chasse au trésor* » et accessible toute l'année, « *l'Aventure Montsaigeonnaise* » permet de découvrir un héritage historique et des patrimoines naturels remarquables. Entre forêt, campagne et village, ce sentier présente une parfaite vitrine des différents paysages que peut offrir le plateau de Langres et notamment la commune du Montsaigeonnais.

Il a été inauguré le 18 octobre en présence d'un public nombreux.

#### Photos

### Une nouvelle édition de « la Belle ballade »

L'année 2025 a vu la réalisation de la quatrième édition de la "*Belle balade*". Le parcours a été enrichi de quatre nouvelles œuvres à l'occasion de la résidence d'artistes de l'été 2025. Leur mise en œuvre s'est accompagnée d'une évolution à la marge du tracé du circuit, permettant d'intégrer de nouveaux secteurs et de conforter un tronçon pour adapter « *la Belle balade* » aux visiteurs à mobilité réduite. Des travaux de sécurisation ont été conduits le long du sentier et en particulier aux abords des œuvres.

En complément de ces créations artistiques en forêt, l'artiste et coordonnateur artistique du projet Pedro Marzorati a proposé l'installation d'affiches dans le bourg de Châteauvillain. Leur mise en place en décembre 2025 sur des monuments emblématiques de la commune a permis d'exposer dans le bourg des œuvres du parcours forestier et d'ainsi établir un lien entre les patrimoines naturels et culturels de la commune. Par ailleurs, une signalétique routière a été installée pour faciliter l'accès au site depuis la route départementale 65.

#### Photo

Cette édition a bénéficié du concours de l'ONF ainsi que du soutien financier de la Région Grand Est (4.072,50€), de la DRAC Grand Est (5.000€) et du programme LEADER du Pays de Chaumont (24.000€). Sous maîtrise d'ouvrage du Parc national de forêts, cette édition a été construite et portée en partenariat avec l'association Simone et l'association *Art in Nature*.

Ajouter impérativement les logos des partenaires (ETAT, RGE, SMPC+LEADER)  
: M:VALORISATION\EVENTS CULTURE\CULTURE CREATION

## 4.4 – Communication du Parc national de forêts

### Mettre en œuvre la stratégie de communication pour développer la notoriété

#### Relations presse

Deux points presse ont été organisés : l'un début janvier et l'autre en mars à l'occasion du lancement de l'Observatoire des forêts. Près de 30 communiqués de presse ont été envoyés à la presse locale, avec une retombée de 236 articles de presse dédiés au Parc national.

#### Outils digitaux

Chaque semaine, plusieurs publications ont été mises en ligne sur les différents réseaux sociaux du Parc national que sont Facebook, Instagram et LinkedIn. Cette année, une publication récurrente autour des fleurs était publiée chaque mois. En 2025, le Parc national a gagné près de 4545 abonnés sur tous ses réseaux sociaux confondus.

18 000 utilisateurs ont fréquenté le site Internet « Rando forêts ».

#### Politique éditoriale

Le Parc national a également produit et diffusé gratuitement auprès de tous les habitants des communes adhérentes deux numéros de son magazine « Échos des forêts », avec l'appui de l'agence Transfaire.

Deux guides ont été développés en 2025, complétant la collection du Parc national :

- "**La discrète faune des rivières du Parc national de forêts**" propose de découvrir le peuple des rivières avec la présentation de plus de 20 espèces qui habitent ces milieux aquatiques
- "**Des vestiges sous la forêt**" pour reconnaître et comprendre les traces de l'occupation humaine ancienne dans le Parc national de forêts, à travers la description de plus de 40 vestiges.

### Le soutien aux initiatives de médiation culturelle

L'année 2025 a marqué le développement des soutiens aux résidences d'artistes. Ont été bénéficiaires :

- **La Maison Laurentine**, pour l'accueil des artistes taiwanais HSIN-I CHUANG & YU-TA LIN et leur projet « Pudeur et discrétion ». Après quatre semaines de création, les installations sont restées visibles 4 mois en accès libre dans le village (lavoir et église) et découverte par plus de 1.800 visiteurs
- **La compagnie Les Décisifs**, pour l'accueil de Rafi MARTIN et Morgane LOHAZIC et leur projet « autour du feu / des forges / de la naissance des alliages ». La sortie de résidence a été organisée à la Forge de Colmier-le-Bas avec 60 personnes autour d'un four construit en matériaux locaux
- **La Maison de Courcelles**, pour l'accueil de l'illustratrice Jeanne IDATTE et du pédagogue Jean-Michel BOQUET autour d'un projet de Carnet de voyage. L'intention était de raconter une expérience à travers un objet éditorial (type carnet de voyage), de documenter l'expérience éducative que représente une classe de découverte, de valoriser les liens entre les enfants, la nature et le territoire et de permettre la participation active des élèves au processus de création. Le tout dans un objet graphique - le carnet (en cours d'élaboration) dessiné collectivement sous l'égide de l'illustratrice. Cette résidence a permis de croiser et interroger les imaginaires des élèves, leurs découvertes et expériences dans le territoire, le regard du pédagogue sur la vie de ce groupe transplanté et ses liens très variables à la nature...
- **Le "Bistrot de la Scène"** (salle de spectacle de Dijon) **et la commune de Salives**, pour l'accueil de groupes et compagnies dans la salle de l'Abreuvoir. Dix résidences ont été organisées : toutes ont fait l'objet d'une sortie de résidence, d'un concert ou d'une représentation avec participation du public.

**RESIDENCES\Simone\BelleBalade2025\Vogos**

## 5 – Contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité

### 5.1 – Animation et évaluation de la Charte

#### Lancer l'évaluation intermédiaire de la Charte

La Charte du Parc national de forêts prévoit une évaluation à mi-parcours. Cette démarche permet de faire un point d'étape, de structurer les actions engagées et, si nécessaire, de les réorienter.

Le travail a débuté en 2023 avec la création d'un référentiel évaluatif. Cet outil repose sur 8 questions évaluatives, conçues pour analyser l'action du Parc national de forêts sur le territoire. Pour répondre à ces questions, il a été nécessaire de collecter des données concrètes et chiffrées ainsi que d'organiser des ateliers participatifs avec les agents du Parc national de forêts et les acteurs du territoire concernés par les différentes thématiques.

Ces ateliers ont permis d'apporter des éléments de contexte essentiels. Une évaluation ne reposant pas uniquement sur des chiffres, il est également important de prendre en compte la perception des acteurs. Afin d'approfondir cette dimension, deux baromètres statistiques ont été créés et déployés pour la première fois sur le territoire du Parc national de forêts : un « baromètre acteurs » et un « baromètre habitants ». Ces baromètres combinent entretiens et questionnaires afin de recueillir l'avis des premiers concernés. Ils ont vocation à être diffusés régulièrement pour suivre, dans le temps, l'évolution de la perception de l'action du Parc national de forêts par les acteurs et les habitants du territoire. L'ensemble de ces travaux a permis de structurer un outil d'évaluation en vue de l'évaluation finale de la Charte, prévue en 2032 ainsi que de faire émerger des enseignements majeurs pour rendre l'action du Parc national de forêts plus efficace.

#### Un baromètre « habitants » encourageant

**Du 16 au 24 juin 2025**, le Parc national de forêts a mandaté le prestataire EPISTO pour conduire un sondage en ligne auprès des habitants des communes situées sur le territoire du Parc national ainsi qu'auprès des habitants des villes de Chaumont, Langres et Montbard

Le recueil des données a été réalisé par questionnaire auto-administré en ligne. Deux univers d'enquête ont été constitués : d'une part, les habitants des communes du territoire du Parc national de forêts ; d'autre part, les habitants des trois villes de Chaumont, Langres et Montbard. L'échantillon total comprend **418 répondants pour le territoire du Parc national et 508 répondants pour les trois villes**. Les quotas et redressements appliqués par le prestataire visent à garantir une représentativité satisfaisante des profils interrogés. Les résultats présentés ci-après doivent être lus dans les bornes classiques d'un sondage d'opinion en ligne, en considérant les marges d'erreur inhérentes à ce type de méthode.

#### Notoriété

**La notoriété du Parc national de forêts ressort très élevée sur son propre territoire : 97 % des personnes interrogées déclarent savoir que leur commune se situe au sein du Parc national.** Dans les villes voisines, la connaissance de la proximité du Parc national est globalement bonne mais inégale : 86 % des habitants de Langres déclarent savoir que leur commune est proche du Parc national, 82 % des habitants de Chaumont partagent cette connaissance, tandis que Montbard se distingue par un niveau plus faible, à 52 %. Ces résultats confirment que le Parc national est solidement identifié là où il est implanté et relativement bien reconnu dans son voisinage immédiat, avec toutefois un déficit à Montbard qui appelle des actions spécifiques.

## Fierté

Sur le territoire du Parc national, **47 % des répondants expriment un sentiment de fierté à l'idée de vivre dans un Parc national**. Cette fierté, sans être unanime, constitue un socle significatif sur lequel s'appuyer pour renforcer l'appropriation.

## Attachement au Parc national

L'attachement déclaré est majoritaire : **57 % des habitants du territoire disent aimer le Parc national de forêts**. Cet indicateur témoigne d'un lien affectif réel et ouvre des perspectives favorables pour l'engagement citoyen, la participation aux événements et, plus largement, l'acceptation des politiques de conservation et de valorisation portées par l'établissement public.

## Appropriation

La dynamique d'appropriation se traduit par une proportion non négligeable d'habitants se reconnaissant comme ambassadeurs du Parc national. Sur le territoire, **34 % des répondants se déclarent ambassadeurs**.

L'évaluation intermédiaire de la charte doit se poursuivre jusqu'en novembre 2026 et donnera lieu à des retours réguliers devant le Conseil d'administration de l'établissement public.

## 5.2 – Contribuer aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

### Accueil d'une visite officielle

Le 14 mars 2025, le Parc national de forêts a accueilli Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Cette visite officielle a d'abord mis à l'honneur le projet porté par le syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA) pour constituer et créer une trame de naturalité forestière. Ce projet financé par le WWF France dans le cadre du programme Nature Impact a été sécurisé sur le long terme par la signature d'une obligation réelle environnementale (ORE).

Dans un second temps, cette visite officielle a permis de présenter à la Ministre la Réserve intégrale et son rôle de laboratoire et d'espace témoin face au changement climatique.

### Photos

### Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle

En 2025, le Parc national a poursuivi son engagement au service de la formation et à l'insertion professionnelle par le recrutement de volontaires du service civique, l'accueil d'apprentis et de stagiaires.

Au cours de l'année, les équipes ont accueilli quatre volontaires du service civique (VSC) notamment pour l'éducation à l'environnement et l'organisation d'événements.

En 2025, 24 stagiaires ont également été accueillis par les équipes du Parc national, dont 5 dans le cadre de stage avec gratification, notamment sur les sujets suivants :

- Etude des zones de gagnage de la Cigogne noire ;
- Conception de l'architecture du serveur du système d'information géographique (SIG) ;
- Analyse de la valeur alimentaire des prairies permanentes ;
- Observation et redéfinition du périmètre Natura 2000 Aube – Aujon ;
- Relevé de pièges photos et élaboration d'un document d'évaluation de l'état écologique des mares.

Un certain nombre de stagiaires sont également accueillis dans le cadre de stages de découverte. L'établissement a notamment accueilli deux stagiaires de classe de seconde du lycée Diderot de Langres au mois de juin 2025, dans le cadre du dispositif national.

- **Nombre de volontaires du service civique accueillis en 2025** : 4 pour la période 2024-2025 (jusqu'au 30/06/2025) puis 2 pour la période 2025-2026 (à compter du 01/10/2025)
- **Nombre d'apprentis accueillis en 2025** : 1 jusqu'au 20/08/2025
- **Nombre de stagiaires accueillis en 2025** : 24 dont 5 avec gratification (stages de plus de 2 mois)

## Contribuer aux instances régionales

Le Parc national de forêts étant situé à cheval sur deux départements et deux régions, il se mobilise pour participer à de multiples instances de niveau régional ou départemental.

### Région Bourgogne Franche-Comté (BFC)

- Comité de suivi FEADER de la région BFC
- Comité de suivi FEDER/FSE de la région BFC
- Commission départementale d'orientation de l'agriculture de Côte-d'Or (CDOA 21)
- Commissions régionales agro-environnementale et climatique (CRAEC) en BFC
- Commission régionale de la forêt et du bois de la région BFC
- CRB (comité régional pour la Biodiversité) de la région BFC
- Conseil d'administration de l'Agence régionale de biodiversité (ARB) BFC
- Comité de pilotage « Médiation Loup » – ARB BFC
- Comité départemental grands prédateurs (21)
- Assemblée générale de l'association Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC)
- Comité Technique ANCT 21
- Conseil d'administration de Côte d'Or Attractivité
- MISEN de la Côte-d'Or
- COLDEN de la Côte-d'Or
- Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage Cote d'Or
- Conseil d'administration de l'EPCE Conservatoire botanique national de Bourgogne-France-Comté
- Commission cynégétique consultative de Côte d'or
- Assemblée générale de la Société archéologique et historique du Châtillonnais
- Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Tille
- Comité de pilotage du CTEC du SEQUANA
- Pôle de compétence de développement des énergies renouvelables de Côte d'Or (PCDER)

### Région Grand-Est (GE)

- Commissions régionales agro-environnementale et climatique (CRAEC) en GE
- Comité départemental grands carnivores (52).
- Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage Haute-Marne
- CRB (comité régional pour la Biodiversité) de la région GE
- Comité de bassin de mobilités « sud Haute Marne »
- Commissions Petites Cités de Caractère
- Commission régionale de la forêt et du bois de la région GE
  
- Conseil scientifique de la RNN de la Haute Chaine du Jura
- Conseil scientifique de la chaire "Bioéconomie, forêts et territoires" - BioForTer
- Commission Régionale de la Biodiversité et des Réserves Biologiques Grand Est
- Comité local PEFC Champagne-Ardenne
- Commissions locales de chasse sanglier (décembre et avril) Haute-Marne
- Commissions locales de chasse cervidés Haute-Marne (avril) Haute-Marne
- Conseil scientifique du PNR de la forêt d'Orient

**En 2025, le Parc national de forêts a été mobilisé dans le processus de mise en place du Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté.** Le Parc national de forêts est membre du Conseil d'administration et a participé aux 4 réunions de ce conseil d'administration et aux 2 comités de programmation organisés sur cette première année.

### Appuyer la mise en œuvre des politiques de gestion de la ressource en eau

Deux réunions ont été animées en 2025 à destination des 127 maires et des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) du territoire :

- Le 26 juin à Aubepierre-sur-Aube : L'information sur la situation de l'assainissement, les enjeux pour le Parc national ont été présentés ainsi que les possibilités techniques et financières pour aider les collectivités
- Le 16 octobre à Colmier-le-Haut : un travail collectif avec les présents a été engagé pour co-écrire un livret d'information aux habitants concernés par le dispositif d'assainissement non collectif non conforme.

De ces réunions, plusieurs besoins et pistes d'actions ont émergés et dessinent les actions en 2026 :

- Partager ces informations aux communes ;
- Rédiger le livret sur l'assainissement non collectif et le diffuser ;
- Organiser des "visites guidées" sur la thématique de l'assainissement non collectif.

### Contribuer au collectif des 11 parcs nationaux français

#### Le collectif des parcs nationaux en quelques chiffres

- **11 établissements publics** sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
- **74.7M€** de dotation de l'État et **851 ETPT**
- **Un collège de direction** composé de chaque directrice, directeur, adjointe et adjoint d'établissement
- **Une présidence du collectif renouvelée** tous les 6 mois
- **Une conférence des présidents**, composée de l'ensemble des présidents des Conseils d'administration
- **Une Commission scientifique des parcs nationaux**, composée de l'ensemble des présidents des Conseils scientifiques
- **Une convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité (OFB) 2022-2027**
- **Une dizaine de groupe de travail inter-parcs thématiques**, animés pour la plupart par l'OFB. La directrice adjointe du Parc national de forêts est la référente pour les groupes de travail forêts et eau, et des chargés de mission du Parc national de forêts participent aux différents groupes de travail ; Le Directeur représente le collectif sur les questions internationales.
- **Un collectif représenté dans les instances nationales.** La directrice adjointe du Parc national de forêts représente le collectif à l'Observatoire national des Energies renouvelables et de la biodiversité, à la Commission spécialisée sur la gestion durable des forêts, au groupe de travail sur les obligations légales de débroussaillage) et au comité de pilotage sur la rédaction du futur plan national d'action Forêts subnaturelles et trame de vieux bois.
- **Des séminaires de direction** pour échanger autour des grands défis qui rassemblent les parcs nationaux :
  - Préserver les patrimoines naturels
  - Renforcer l'adaptation au changement climatique
  - Transmettre ces richesses de ces territoires aux générations futures.

#### Photos

#### Les Parcs nationaux dans le débat public

2025 a été marquée par une forte mobilisation suite à la publication du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État recommandant la suppression des établissements publics de parcs nationaux, la perte de leur autonomie juridique et leur intégration au sein de l'OFB.

### **Lien avec les territoires, la mobilisation des parlementaires**

Résultat d'une visibilité accrue du collectif, **plusieurs auditions parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale** ont mobilisé les directrices et directeurs permettant de faire valoir les positionnements et spécificités de leurs établissements dans le débat national sur des politiques publiques environnementales et dans la construction du projet de loi de finances 2026. Le collectif des parcs nationaux a porté la demande de la hausse du plafond de dotation afin notamment de couvrir les impacts des décisions nationales impactant sur la masse salariale pour l'ensemble des 11 établissements publics. Il a également soutenu le maintien des effectifs à hauteur du plafond d'emplois 2025. L'adoption de la loi de finances initiale 2026 a confirmé l'intégration de ces demandes.

### **Une contribution renforcée des parcs nationaux aux politiques publiques**

#### **Agir face au changement climatique, pour les forêts, les glaciers et les fonds marins**

Le 13 mars 2025, les présidentes et présidents des conseils d'administration et les directrices et directeurs des parcs nationaux ont été reçus par Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Etaient présents le président du CA et le directeur du Parc national de forêts. Par cette réunion de travail, la **Ministre a réaffirmé son soutien aux enjeux biodiversité et au modèle des parcs nationaux**. Premièrement, en tant qu'espaces essentiels, apaisants et gratuits, mais aussi comme des acteurs aux bénéfices concrets sur les territoires pour la préservation du vivant. Les parcs nationaux sont parfois les derniers représentants de l'État en zone rurale et accompagnent le développement vertueux de différentes filières telles que le tourisme, l'agriculture et la pêche pour permettre leur maintien en respect de la protection des milieux.

**(Photo Rencontre avec la Ministre – Paris 13 mars 2025)**

#### **Stratégie nationale Biodiversité (SNB) et Stratégie nationale des aires protégées, deux axes forts pour les parcs nationaux**

En mai 2025, la **publication de l'ouvrage « Les parcs nationaux de France, chiffres clés »** dans la collection « *L'essentiel* » de l'Office français de la biodiversité dresse un panorama synthétique des actions portées par les parcs nationaux dans le cadre des politiques publiques de l'Etat. La Stratégie nationale biodiversité 2030 et le futur plan national de restauration traduisent l'engagement de la France de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes. Représentant plus du tiers des aires protégées terrestres en France en surface, les parcs nationaux sont les outils territoriaux privilégiés de ces stratégies et engagements nationaux et internationaux.

Cet ouvrage est tiré d'un travail de suivi sur le long terme réalisé avec l'OFB. Il montre des tendances d'évolution depuis la première édition en 2015. Ce livret est un outil précieux pour les gestionnaires d'aires protégées, les partenaires et tous ceux qui souhaitent appréhender les parcs nationaux comme des laboratoires vivants de la transition écologique.

#### **Rencontres biodiversité et territoires – Bordeaux – juillet 2025**

Organisé par l'Office français de la biodiversité, cet événement réunit élus, agents des collectivités et acteurs locaux venus de toute la France avec pour objectif d'accompagner les territoires en leur apportant les clefs pour intégrer la biodiversité au cœur des politiques publiques locales. En tant que gestionnaire d'espaces naturels, les parcs nationaux ont partagé leur expertise : **biodiversité nocturne et modernisation de l'éclairage public ; mobilisation des acteurs** (économiques, société civile, citoyens) ; **gestion de la fréquentation touristique dans les espaces littoraux**. Le Parc national de forêts était présent à l'évènement.

#### **Rendre les espaces naturels accessibles, le pari réussi des parcs nationaux**

Organisés par la Délégation ministérielle à l'accessibilité du Ministère de la transition écologique, les Trophées de l'accessibilité donnent à voir des acteurs, des méthodes et des projets déployés qui font concrètement avancer l'accessibilité de notre société. L'édition 2025, qui marque les 20 ans de la loi « Handicap » a récompensé le **Parc national de la Vanoise dans la catégorie « Espaces naturels »**. Les parcs nationaux du Mercantour et des Calanques concouraient aussi dans cette même catégorie pour le programme "Aventure Mercantour pour Tous" et la mise à disposition d'une joëlette dans les Calanques. Au travers de ce prix, c'est également toute la **dynamique des parcs nationaux de France pour tous, soutenue par GMF, via la Fondation Covéa**, qui est mise en avant.

**Photo (signature convention)**

**Les Parcs nationaux et les gestionnaires des aires protégées unissent leurs**

## forces pour la biodiversité

### **Signature de la Convention cadre entre les Parcs nationaux et Réserves naturelles de France**

En juin 2025, à l'occasion des Journées techniques et scientifiques des Réserves naturelles, les 11 Parcs nationaux de France et Réserves Naturelles de France (RNF) ont signé une convention cadre de partenariat pour six ans. Cette alliance vise à renforcer la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager dans tous les territoires protégés concernés. Elle s'inscrit dans une actualité forte : l'élaboration du plan national de restauration écologique, nouveau pilier de la politique environnementale française et européenne. Les Parcs nationaux et les Réserves naturelles sont déjà en première ligne pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité et de la Stratégie nationale des aires protégées. Au cœur de ce partenariat, plusieurs priorités partagées : connaître et suivre la biodiversité et la géodiversité ; impliquer les citoyens ; évaluer et partager les pratiques de gestion ; renforcer la coopération internationale ; s'adapter au changement climatique ; restaurer la Nature en valorisant les actions de restauration actives ou passives menées dans les territoires.

## Le collectif des parcs nationaux au service des territoires

### **2025, Participation des parcs nationaux au salon des maires et des collectivités locales, une réussite collective**

Du 18 au 20 novembre 2025, les **parcs nationaux étaient présents au sein du village ministériel du Partenariat avec les territoires, de l'Ecologie et du Logement** avec d'autres opérateurs de l'État tel que l'OFB, le Cerema, les Agences de l'eau. Tout au long de l'événement, des agents et directeurs des parcs nationaux étaient à l'écoute des visiteurs pour présenter les actions conduites par les parcs nationaux. Les parcs nationaux ont reçu la visite de sénateurs, de maires de communes rurales, de députés, de porteurs de projet, d'étudiants... Ainsi le directeur et la directrice adjointe du Parc national de forêts étaient présents sur les deux premières journées.

### **Mathieu Lefèvre Ministre délégué chargé de la Transition Ecologique, est venu échanger avec les élus et les directions des parcs nationaux.**

Lors de conférences, émissions de radio et tables rondes, les parcs nationaux ont présenté les actions innovantes qu'ils mènent avec leurs partenaires pour des solutions fondées sur la nature, l'adaptation au changement climatique, le tourisme durable, la gestion de la fréquentation des espaces naturels et le développement économique du territoire.

- **La biodiversité, un atout pour ma commune** : les aides et outils d'accompagnement mis à disposition par l'État et ses opérateurs avec la participation du Parc national de forêts
- **La Nature : un atout pour votre collectivité, les solutions fondées sur la nature** avec la participation du Parc national des Calanques
- **Mettre la nature au cœur de vos projets de territoires** avec la participation du Parc national de Port-Cros
- **Préserver la biodiversité, un atout pour les territoires** : retours sur les deux ans de la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité avec la participation du Parc national des Ecrins

**Photos**

### **Esprit parc national, 10 ans de découverte et de partage**

Réunis à Paris le 2 juin 2025 en présence des représentants du Ministère en charge de la transition écologique et à l'occasion de la Journée mondiale pour un tourisme responsable et respectueux, les parcs nationaux, l'OFB et leurs partenaires ont célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de la démarche Esprit parc national. Le directeur et le président du Parc national de forêts, président de la commission nationale de la Marque étaient présents. Aujourd'hui, ce sont près de **700 professionnels** qui ont rejoint la démarche et qui proposent une **offre de 1 600 produits locaux et prestations touristiques éco-responsables**.

**Photos**

## 5.3 – Contribuer aux politiques européennes et internationales

### Construire des échanges internationaux

Le Parc national de forêts a formalisé en 2024 un partenariat avec le Parc national du Wuyishan, situé dans le sud de la Chine. Créé en 2021, le Parc national du Wuyishan est l'un des 5 parcs nationaux chinois. La Chine s'est inspirée du modèle français des parcs nationaux, et le Parc national de forêts a été considéré comme exemple avec son objectif de concilier développement et protection des patrimoine.

En 2025 le Parc national de forêts a initié des échanges avec des parcs nationaux européens avec l'objectif d'aboutir en 2026 à la construction d'un partenariat avec des parcs nationaux européens en Allemagne et en Belgique.

- **Formaliser un partenariat avec le Parc national allemand « Hunsrück – Hochwald »**  
Le Parc national allemand Hunsrück-Hochwald, créé en 2015, qui est le plus récent des parcs nationaux allemands
- **Initier un partenariat avec le Parc national wallon « Entre Sambre et Meuse »**  
Créé en 2022, il fait partie des « plus récents » parcs nationaux belges (la Belgique a créé 5 Parcs nationaux entre 2022 et 2023 : 2 en Wallonie en 2022 et 3 en Flandres en 2023).

Ces deux parcs nationaux ont une forte identité forestière et hébergent des espèces communes à celles du Parc national de forêts. Ils sont également géographiquement proches du Parc national de forêts. Ce partenariat permettra aux trois parcs nationaux d'échanger des expériences, des bonnes pratiques et des sources d'inspiration. Cette construction passera par des échanges au cours de l'année 2026 et notamment des voyages d'études croisés.

### Obtenir des labellisations reconnues internationalement

#### **La Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain intègre le réseau *European rewilding network***

Le *European Rewilding Network* (ERN) est une initiative lancée en 2013 par l'organisation *Rewilding Europe*. Il vise à rassembler les initiatives de la nature sauvage (*rewilding*) en Europe afin de favoriser le partage d'expériences, de renforcer les bonnes pratiques et de promouvoir un mouvement européen en faveur de la nature sauvage et de la régénération des écosystèmes. En 2025, la réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain a intégré ce réseau européen.

#### **Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN)**

Le Parc national de forêts est engagé depuis mai 2025 dans une démarche de candidature à la labellisation Liste Verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Celle-ci recense les aires protégées dont la gestion est reconnue comme efficace pour la préservation des espèces, et dont la gouvernance ainsi que la gestion respectent des standards établis au plan international.

Dans ce cadre, deux évaluateurs se rendront sur le territoire du Parc national du 13 au 15 avril 2026 afin de rencontrer les acteurs et de vérifier la qualité de l'action menée par l'établissement public. La démarche doit aboutir le 12 juin 2026, avec une présentation devant le comité de sélection de l'UICN.

## 6 – Gérer l'établissement public

### 6.1 – BILAN DES INSTANCES

#### Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2025, dont une séance organisée sur une journée incluant une visite de terrain sur le site du Fanum du Tremblois. 25 délibérations ont été adoptées, dont plusieurs structurantes pour l'action du Parc national :

- Le nouvel organigramme du Parc national de forêts ;
- Le conventionnement avec l'Etablissement public foncier de Grand Est pour le projet d'aménagement d'une maison de Parc national sur le site dit « de la Forge d'Auberive » ;
- Les modalités d'exercice de la chasse à courre en Cœur de Parc national ;
- La création d'un comité de promotion et de développement touristique ;
- L'adoption de la stratégie locale de la marque *Esprit parc national forêts* ;
- L'approbation de la liste des espèces autorisées en sursemis en Cœur

*Toutes les délibérations du Conseil d'administration sont publiées au recueil des actes administratifs du Parc national et disponible sur le site Internet de l'établissement.*

Le renouvellement du Conseil d'administration marquera l'année 2026 et en constituera un des enjeux essentiels.

(Photo – visite de terrain CA de juillet 2025)

#### Bilan d'activité du Conseil scientifique (CS) du Parc national

En 2025, le Conseil scientifique (CS) s'est réuni une fois en présentiel sur une plénière de 2 jours en juillet à Arc-en-Barrois. En complément, 3 plénières thématiques en visioconférence sur un format de 2 heures ont été organisées : deux autour de l'avancement de la stratégie scientifique en avril et en octobre, et une sur les démarches de suivi et d'études sur les forêts du Parc national (centre d'études et de ressources sur la forêt, observatoire, *master site*) en décembre. La stratégie scientifique a par ailleurs fait l'objet d'une édition papier et d'une page dédiée sur le site internet du Parc national.

Le Bureau du Conseil scientifique s'est réuni 4 fois en février, avril, mai et décembre.

Des réponses collectives ont été données à des saisines relatives à la réglementation s'appliquant au Cœur (auxiliaire de cultures et sursemis en matière agricole), au pilotage du plan de gestion de la Réserve intégrale (régulation) ou encore sur un questionnaire relatif à la modification d'un protocole de suivi de chouettes à l'aide de nichoirs.

Un groupe de travail a également été mis en place pour répondre à la défense incendie en Réserve intégrale et dans le Cœur. Le groupe de travail « 1 seule santé » s'est quant à lui réuni trois fois et va aboutir début 2026 à la proposition de lignes directrices pour déployer cette démarche à l'échelle de l'ensemble du Parc national.

Une réunion préparatoire à un futur groupe de travail « Sciences humaines et sociales » a également été organisée de façon à identifier une stratégie pour renforcer la place de ces sciences dans les activités et le territoire du Parc national. Dans le cadre de l'observatoire cynégétique du Parc national, un groupe de travail réunissant les experts du CS impliqués dans les modalités de régulation en réserve intégrale a été activé. Enfin des réflexions ont été initiées sur la place des pratiques artificielles dans le Cœur du Parc national, ainsi que sur la stratégie de valorisation des études scientifiques produites par le Parc national, qui seront à approfondir sur 2026.

L'apport d'expertises, le plus souvent individuelles, a été poursuivi comme en 2024 sur un certain nombre de domaines : suivi de chantiers de restauration de marais et d'un cours d'eau avec export de

résineux par câble-mât sur le territoire du Parc national, participation au volet "études" du programme "Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC)" et au concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours organisé par le Parc national, contribution à la prise en compte des vestiges archéologiques dans la gestion forestière, démarche Natur'Adapt, etc.

Des contributions ont aussi été apportées à des sollicitations nouvelles : suivi d'un stage sur la valeur nutritive de prairies, expérimentation sur l'usage du Biochar sur des truffières pilotes, expertises flore dans le cadre de chantiers de restauration, proposition d'un protocole de suivi de l'avifaune nicheuse et participation aux échanges sur l'inventaire des chauves-souris forestières de la Réserve intégrale et du Cœur du Parc national, mise en œuvre d'un inventaire général de la biodiversité, éclairage sur le choix d'espèces à suivre dans le cadre d'un programme FEDER, identification d'un thème d'inventaire sur le patrimoine bâti...

58 avis et délibérations ont été pris en 2025, marquant une légère augmentation par rapport à 2024, mais restant inférieur à 2022 et 2023.

Sur les 49 délibérations en lien avec la réglementation du Parc national, 8 ont été partiellement ou totalement défavorables (4 projets photovoltaïques en aire d'adhésion, 2 opérations de comptage nocturne, 1 suivi par pêche électrique dans un cours d'eau à écrevisses à pieds blancs), soit une hausse sensible de ces avis défavorables à plus de 15 % des avis rendus, au lieu d'une moyenne autour de 10 % les années précédentes. A ceux-là doit s'ajouter un neuvième avis défavorable sur le projet de prélèvement d'ongulés en Réserve intégrale pour la saison 2025-2026. Cette augmentation s'explique notamment par :

- Une pression croissante de projets d'énergie renouvelable (ENR) couvrant d'importantes surfaces en aires d'adhésion et présentant des impacts notables sur le Cœur ;
- La stabilisation de certains positionnements, notamment sur les suivis piscicoles ;
- L'absence de prise en compte, souvent depuis plusieurs années, de demandes d'évolution exprimées par le Conseil scientifique.

Le nombre d'avis favorables « simples », car n'appelant pas de recommandations supplémentaires de la part du Conseil scientifique par rapport au projet de décision, est aussi en hausse. Deux raisons l'expliquent : la non-appropriation dans les délais impartis des demandes d'autorisation par la plupart des membres du CS, et l'amélioration continue du contenu des projets de décision proposés par le Parc national par l'intégration des remarques précédentes.

Les demandes d'avis sur les protocoles scientifiques, bien qu'égalées cette année par les demandes de travaux – en lien notamment avec la mise en place des boucles équestres et pédestres du Parc national, restent les plus nombreuses (plus d'une vingtaine chacune).

Le président du CS continue à participer régulièrement aux instances délibératives (CA et Bureau du CA) et à la Conférence des Maires du Parc national ainsi qu'à la commission scientifique des parcs nationaux (CSPN) qui réunit des membres du CS de l'OFB et les présidents de CS des 11 parcs nationaux. Cette dernière a notamment échangé sur les méthodologies d'élaboration des stratégies scientifiques, la question de l'anthropisation et de l'interventionnisme dans les parcs nationaux et la place des ENR.

En 2025, le CS a également entériné une motion de soutien adressée au président du Conseil d'administration dans le cadre de la défense du modèle français des établissements publics des parcs nationaux.

2026 va être marquée par le renouvellement du Conseil scientifique pour une durée de 6 ans. Chaque membre – dont un a démissionné en début d'année 2025 - a eu l'occasion de partager son souhait de poursuivre au sein de l'instance, tandis qu'un travail pour identifier des compétences manquantes a été entrepris par le président du CS et la direction du Parc national sur la fin de l'année 2025. La mise à jour du plan de gestion de la Réserve intégrale figurera parmi les premiers dossiers du futur CS.

## Bilan d'activité du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) du Parc national de forêts s'est réuni à trois reprises en 2025 (les 26 février, 27 juin et 16 octobre), dans des lieux divers afin de mettre en lumière les forces vives du territoire.

L'année 2025 a été marquée par une révision du règlement intérieur du CESC, afin de rendre le travail de ce dernier plus efficace. Les travaux du groupe de travail « Patrimoine culturel » se sont poursuivis, donnant lieu à l'édition de fiches de présentation pour les différents lieux de mémoire du territoire, ainsi qu'à des avancées en vue de la publication prochaine d'un guide des prescriptions architecturales relatives à la rénovation du patrimoine bâti.

Un important travail a été réalisé par le CESC afin d'aider la direction du Parc national à établir un plan d'action pour anticiper le retour naturel du loup.

Le CESC a en outre été saisi sur la question de la mobilisation citoyenne, à travers une invitation à identifier, imaginer et formaliser des actions de mobilisation citoyenne dans le cadre des missions du service Valorisation de l'établissement public.

## Conférences des maires

La Conférence des maires du Parc national de forêts a été instituée par la Charte (livret 1). Cette instance a été installée le 1er juillet 2021 à Vanvey. Elle est composée des maires des 127 communes de l'aire optimale d'adhésion, ou de leurs représentants. Ainsi les maires des communes non-adhérentes sont invités au même titre que ceux des communes adhérentes. La conférence des maires est réunie au moins une fois par an à l'initiative du Président du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national. Par un format participatif, elle vise à renforcer l'implication des communes dans le Parc national en les informant de la mise en œuvre de la charte. Les Présidents des communautés de communes, des Conseils départementaux et des Conseils régionaux sont également invités à cette Conférence des maires.

Deux Conférences des maires ont été organisées en 2025.

- **Le 2 avril 2025** à Voulaines-les-Templiers (Côte-d'Or), sur la thématique des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau.
- **Le 10 décembre 2025** à Voulaines-les-Templiers (Côte-d'Or), sur la thématique de l'urbanisme et de la préservation, de la restauration et de la valorisation du bâti.

(Photo)

## 6.2 – MANAGEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de trois chantiers structurants pour l'établissement public.

- La mise en œuvre d'une démarche qualité portant sur la maîtrise et la rationalisation de quatre processus majeurs de l'établissement ;
- Le déploiement d'un programme de coaching de tous les managers de l'établissement et la constitution d'un comité de direction pleinement opérationnel ;
- La refonte de l'organigramme de l'établissement.

## Maitriser et rationaliser les processus clés de l'établissement

En 2025, le Parc national a mis en place une démarche qualité afin de réduire les risques d'insatisfaction de ses donneurs d'ordres internes ou pétitionnaires externes. Il s'agit de réduire les risques de dépassement de délais de réponse, de réduire les risques de non-qualité et de maîtriser les risques juridiques.

Cette démarche visait à documenter et maîtriser quatre processus clés :

- Le processus de traitement des demandes d'avis et d'autorisations ;
- Le processus de traitement de l'appel à projets du Parc national ;
- Le processus de prise en compte des commandes internes ;
- Le processus d'élaboration et de suivi du budget.

Le cabinet Kepler a accompagné les équipes du Parc national. Les processus ont été documentés et un plan d'action d'amélioration continue a été mis en place pour chaque processus.

**(Photo)**

### **Accompagner le management de proximité et constituer un comité de direction opérationnel**

Un programme de coaching a été mis en place sur l'année 2025 pour accompagner tous les managers de l'établissement et pour construire un comité de direction pleinement opérationnel et soudé. La démarche a été construite sur la base d'un atelier de 3 jours au mois de mars 2025 et d'un atelier de clôture en décembre. La démarche débouche sur l'engagement collectif du management de lancer en 2026 l'élaboration d'un projet d'établissement mobilisant l'ensemble des agents du Parc national.

### **Réviser l'organigramme**

La révision de l'organigramme du Parc national a été rendue nécessaire pour mieux équilibrer les charges de travail et les taux d'encadrement par service, clarifier l'organisation interne et stabiliser le fonctionnement de l'établissement.

La démarche initiée au niveau du comité de direction a nécessité de nombreux échanges bilatéraux. A l'issue d'un dialogue social constructif et de qualité, impliquant le comité social d'administration (CSA) de l'établissement public, le nouvel organigramme a été approuvé par le Conseil d'administration le 6 novembre 2025.

**(Organigramme)**

## **6.3 – PILOTAGE BUDGETAIRE**

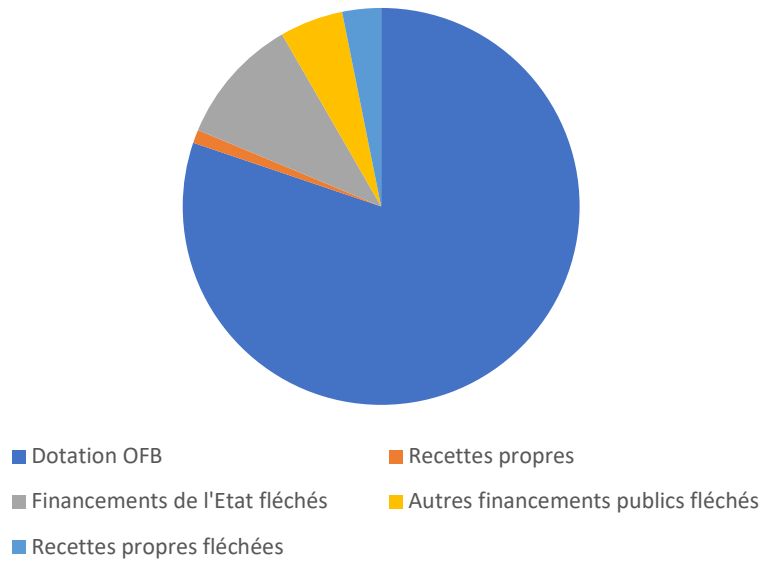
### **Assurer la soutenabilité de la gestion budgétaire et comptable**

L'année 2025 a été marquée par un début d'exercice incertain. Le processus législatif d'examen du projet de loi de finances initiale pour 2025 n'ayant pu arriver à son terme dans les délais prévus, les engagements et dépenses de l'établissement ont dû s'inscrire dans le cadre du décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025.

Ce régime de « services votés » est venu limiter le niveau de consommation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiement (CP) sur le premier trimestre. Ce retard s'est répercuté sur le reste de l'exercice, entraînant un taux d'exécution de l'ordre de 80% (en AE et CP) pour l'enveloppe de fonctionnement, de 63% (AE) et 54% (CP) pour l'enveloppe d'intervention.

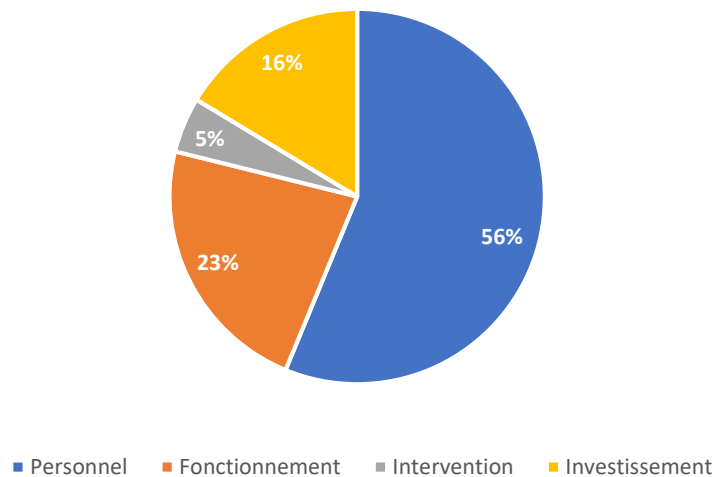
En 2025, les recettes du Parc national de forêts s'établissent à **5 252 857 euros**.

### Répartition par type de recettes

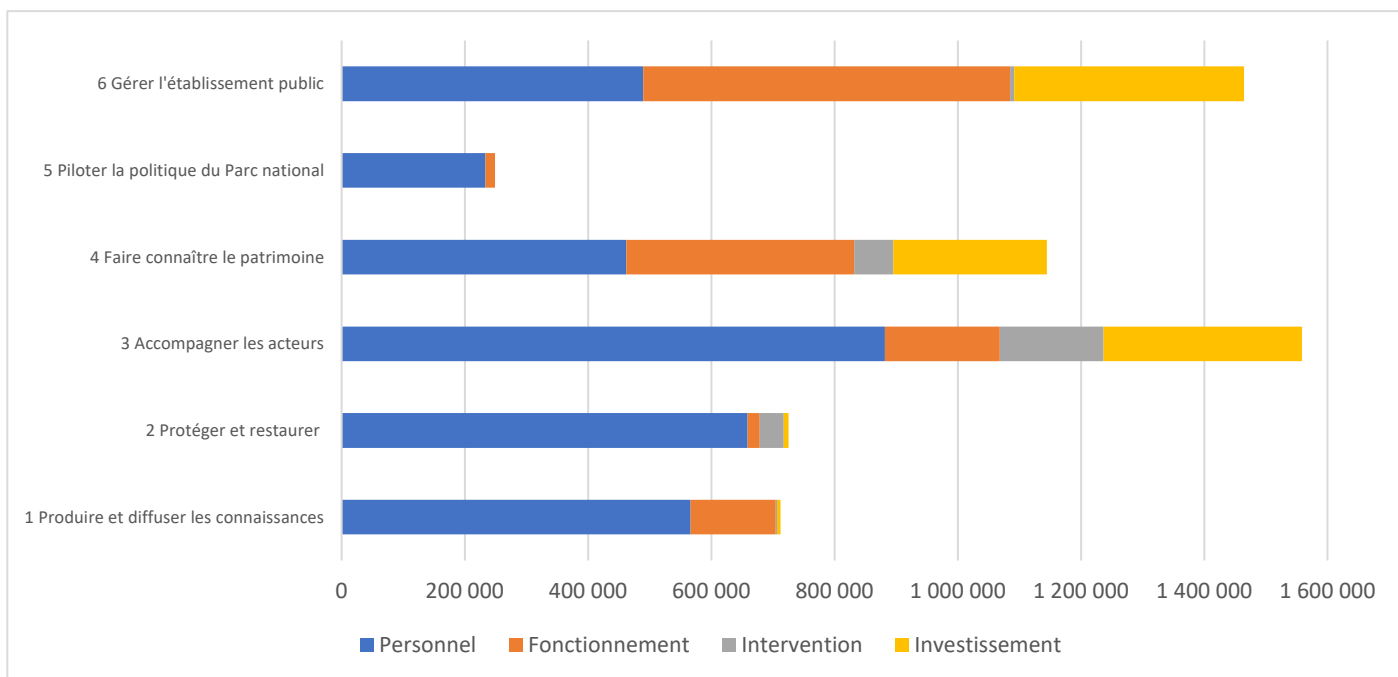


Les engagements réalisés en 2025 (consommation en autorisation d'engagements) se portent à 5 370 931,21 euros. La consommation en crédits de paiement s'élève à 5 854 359,65 €

### Répartition des crédits de paiement entre les postes de dépenses



La répartition des dépenses par domaine d'activité du Contrat d'objectifs et de performance montre une allocation équilibrée des ressources.



Répartition des crédits de paiement par destination et poste de dépense pour 2025  
(Les numéros font référence aux domaines d'activité du COP 2024-2028)

## 6.4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Gestion des ressources humaines

En matière d'emplois, l'exercice 2025 s'est avéré proche du précédent, reflétant le maintien à l'identique des plafonds établis par la loi de finance (40 ETP, 42,5 ETPT). Le Parc national de forêts achève l'année avec 40 ETP, et affiche une consommation de 42,52 ETPT, en cohérence avec ses plafonds.

Le volume d'ETPT sous plafond consommé en 2025 est stable par rapport à 2024. Il augmente par contre de 14% concernant les ETPT hors plafond, soulignant notamment l'investissement de l'établissement sur les thématiques liées à Natura 2000, et démontrant sa capacité à mobiliser des financements externes.

Quatre agents ont rejoint l'équipe permanente au cours de l'année, trois contractuels et un titulaire. Treize renforts sous plafond ont contribué à faire face à l'accroissement d'activité, notamment en période estivale. Ceux-ci ont permis au Parc national d'assurer sur cette période des missions d'animation sur l'ensemble du territoire, et d'accueil du public dans les Maisons de Parc et dans les offices du tourisme de Châtillon-sur-Seine.

Des appuis temporaires ont également été recrutés au cours de l'année, dédiés à l'instruction des demandes d'avis et d'autorisations, et à la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), venant renforcer l'appui aux agriculteurs.

En outre, quatre contrats de projet hors-plafond ont rejoint le Parc national en 2025 :

- Deux chargés de projets Natura 2000 dans le Châtillonnais
- Un chargé de mission Natura 2000 sur les zones à chiroptères de la Vingeanne – Vallon de Senance
- Une chargée de mission « Evaluation intermédiaire » recrutée sur un financement FEDER bi-régional

Plusieurs volontaires du service civique (VSC) pour l'éducation à l'environnement et l'organisation d'événements ont également été accueillis. Des stagiaires ont également été accueillis sur les sujets

suivants :

- Etude de la Cigogne Noire
- Architecture du serveur SIG
- Appui gardes-moniteurs

Un certain nombre de stagiaires sont également passés par l'établissement. Les thématiques suivantes ont pu être abordées dans le cadre de stage bénéficiant d'une gratification :

- Analyse de la valeur alimentaire des prairies permanentes
- Suivi cigogne noire
- Architecture SIG
- Observation & redéfinition du périmètre Natura 2000 Aube / Aujon
- Relevé de pièges photos & élaboration document évaluation de l'état écologique des mares

Deux stagiaires de seconde ont en outre pu rejoindre l'établissement en 2025, allant au-delà de l'objectif d'un stagiaire fixé par le ministère de tutelle.

En synthèse, la Figure 1 ci-dessous met en perspective les exercices 2020 à 2025 au niveau des ETPT consommés par le Parc national de forêts.

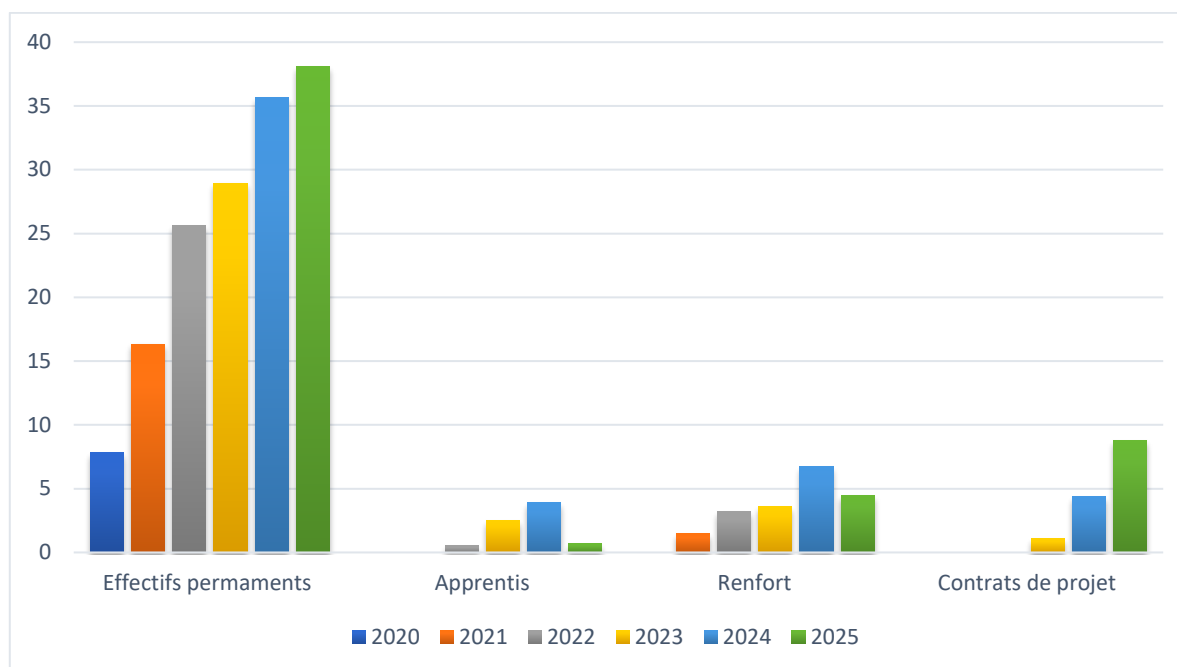


Figure 1 : Evolution des emplois rémunérés (en ETPT) entre 2020 et 2025

La répartition des catégories d'emploi n'évolue pas substantiellement par rapport à l'exercice 2024. Les contractuels en quasi-statut de l'environnement (CDI et CDD) sont les plus représentés, devant les titulaires (Figure 2).

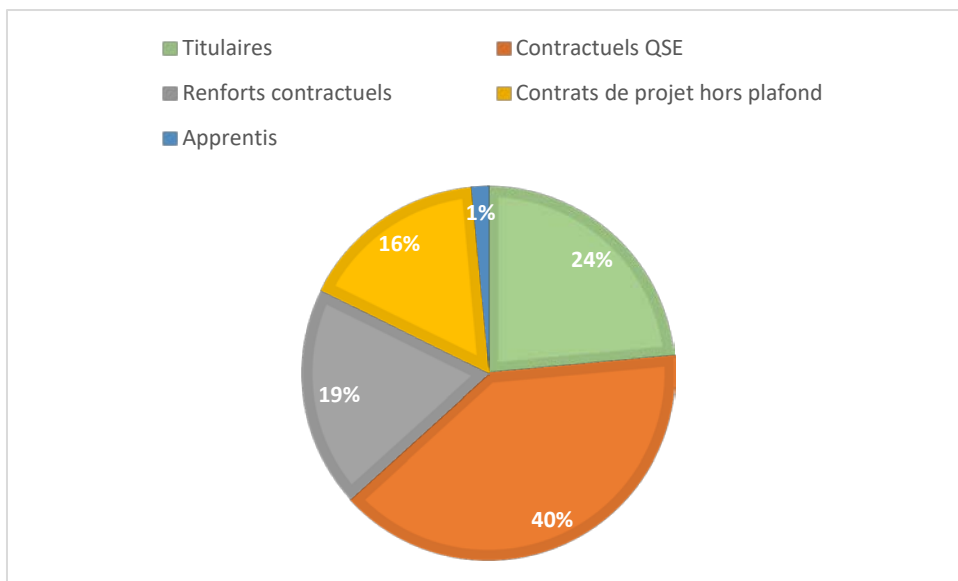


Figure 2 : Répartition des catégories d'emplois en 2025, en nombre d'agents

Au niveau de la masse salariale, celle-ci augmente de 11% par rapport à 2024, pour atteindre 3 292 158 euros. Représentant le volet « emplois », cette hausse est principalement à mettre au crédit des emplois hors plafond, celle-ci augmentant de 58% par rapport à 2024, contre 5% pour la masse salariale sous plafond (Figure 3). Cette dernière représente 87% de la masse salariale totale, contre 13% pour la masse salariale hors plafond (Figure 4).

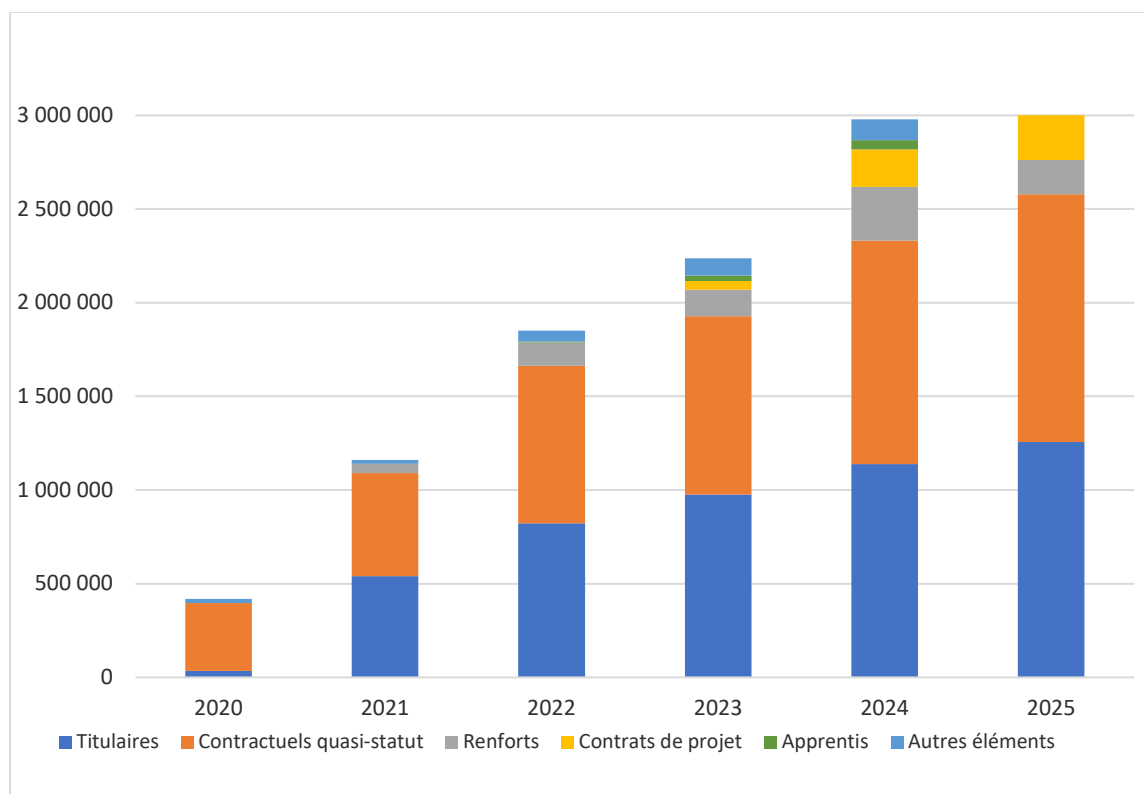


Figure 3 : Evolution de la masse salariale du Parc national entre 2020 et 2025

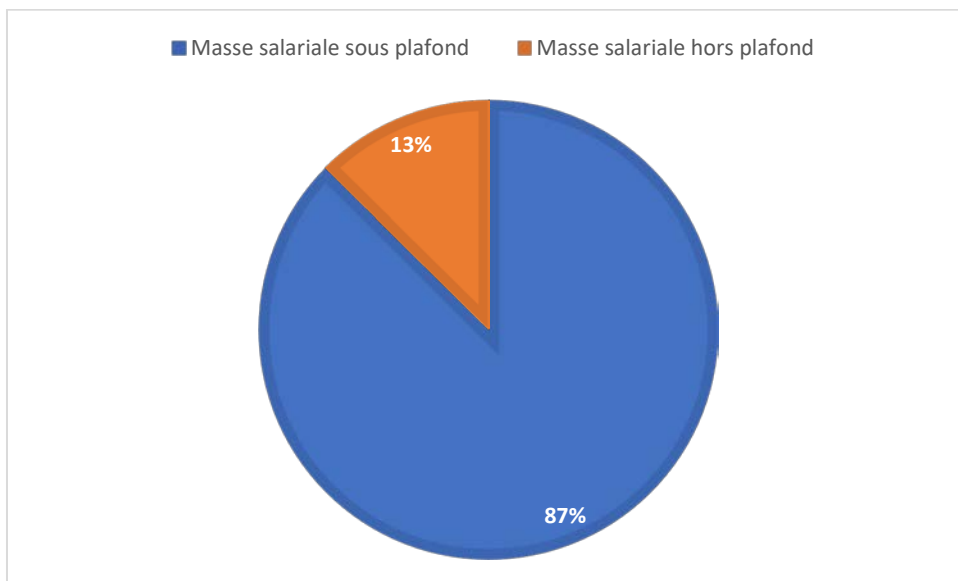


Figure 4 : Répartition de la masse salariale sous et hors plafond du Parc national de forêts en 2025

La masse salariale est enfin contenue à 56% du total des crédits de paiement ouverts pour le Parc national.

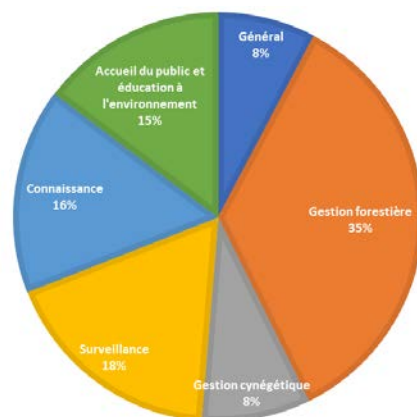
### Missions mutualisées avec l'Office National des Forêts (ONF)

Dès sa création, le Parc national de forêts et l'ONF ont contractualisé la mise en œuvre de missions mutualisées entre les deux établissements. Il a été convenu que l'ONF réaliserait des actions pour le compte du Parc national dans cinq grands domaines d'activité (gestion sylvicole, gestion cynégétique, surveillance, accueil et éducation à l'environnement et au développement durable, connaissance). Il a été convenu que l'ONF mobiliserait **12 ETPT pour ces missions**.

**Un bilan de l'ensemble des relations partenariales entre l'ONF et le Parc national de forêts et en particulier sur la mise en œuvre des missions mutualisées a été dressé en juillet 2025.**

En 2025, les missions mutualisées ont mobilisé effectivement **7,16 ETPT** coté ONF, répartis comme suit :

| Grands domaines de mutualisation                 | ETP         |
|--|-------------|
| Général  | 0,58        |
| Gestion forestière                               | 2,62        |
| Gestion cynégétique                              | 0,65        |
| Surveillance                                     | 1,33        |
| Connaissance                                     | 1,22        |
| Accueil du public et éducation à l'environnement | 1,10        |
| Gestion conservatoire milieux non forestiers     | 0           |
| <b>Total</b>                                     | <b>7,49</b> |



Répartition du temps passé par les agents ONF en missions mutualisées pour l'année 2025



Nombre d'arbres-bio marqués lors de la campagne de martelage 2024-2025.

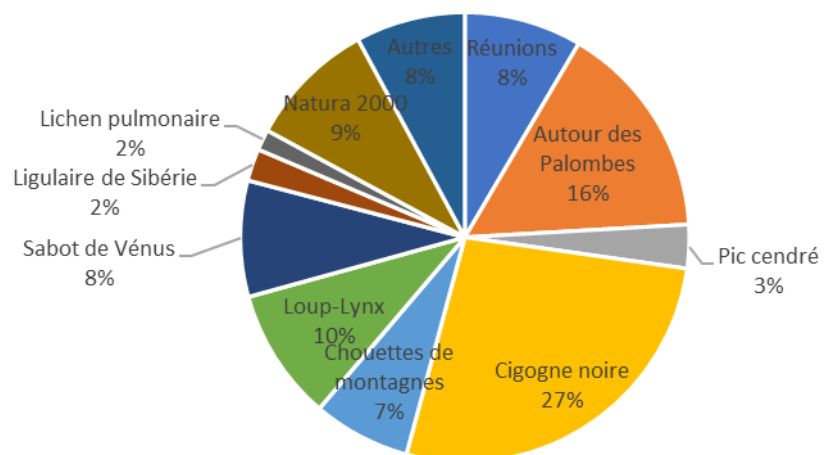
La désignation des **arbres-bio** lors du martelage reste l'activité principale du grand domaine **gestion forestière**. La réflexion méthodologique afin d'augmenter le nombre d'arbres bio désignés et ainsi atteindre l'objectif de 8 arbres bio/ha en forêt domaniale en Cœur de Parc national, tel qu'il est fixé à la charte, n'a pas pu être menée en 2025 mais est reprogrammée en 2026.

Le travail sur l'**analyse de connectivité des îlots de vieux bois et autres espaces en libre évolution** a été poursuivi en 2025. Le projet d'adaptation aux changements climatiques **Natur'Adapt** a démarré par une phase de diagnostic, mobilisant une partie des effectifs mutualisés.

Concernant la **gestion cynégétique**, le poste principal reste la réalisation d'**indices de changement écologique** qui représentent 84 % du temps mutualisé suivi de la mise en œuvre du dispositif de **régulation en réserve intégrale**, en recul par rapport à 2024, qui représente 8 % du temps.

Les **tournées de surveillance pilotée** sont la principale activité du réseau mutualisé **surveillance** entre l'ONF et le Parc national. La croissance continue depuis 2022 du temps consacré à ces tournées a connu un net ralentissement en 2025. La réorganisation du pilotage de ce réseau fin 2025 permettra d'en optimiser le fonctionnement en 2026.

Le temps passé par les agent.es du réseau **connaissance** est assez bien réparti par grands projets sur des **espèces et milieux emblématiques** du Parc national de forêts. Les suivis **Cigogne noire** et **Autour des Palombes** restent les postes sur lequel le temps mutualisé est le plus mobilisé.



Projets menés - réseau "Connaissance"

Enfin, les agent.es du réseau **accueil du public et éducation à l'environnement** ont préparé et animé 69 sorties sur les 185 proposées par le Parc national de forêts en 2025 (« grand public » et « scolaires »). Ce réseau est désormais en rythme de croisière, avec un catalogue déjà conséquent et encore étoffé en 2024 pour aller chercher de nouveaux publics.

## Les autres relations partenariales entre l'ONF et le Parc national de forêts

### Communication

Dans le cadre de la politique de communication commune entre l'ONF et le Parc national de forêts, 7 publications ont été faites sur les réseaux sociaux (3 par le Parc national et 4 par l'ONF). Ces publications sont postées par un établissement puis partagées par l'autre. Les sujets portaient sur le changement climatique, l'Autour des Palombes, les marais tufeux, la Journée internationale des forêts, le programme Cigogne noire, la protection des zones à Sabot de Vénus, le partenariat ONF-Parc national avec la mise en avant du réseau mutualisé Accueil et la trame de naturalité.



### Réunion d'échanges et d'informations sur le partenariat ONF – Parc national de forêts

Suite au succès de l'édition 2024, la réunion d'échanges et d'informations sur le partenariat ONF – Parc national de forêts s'est tenue le 6 octobre 2025 à Montigny-sur-Aube et rassemblé de nombreux personnels des deux établissements.

Cette édition 2025 a été l'occasion de présenter dans un premier temps le bilan des conventions ONF-Parc national de forêts ainsi que les actions de communication réalisées conjointement. La seconde partie a quant à elle été consacrée aux présentations de divers projets par les réseaux mutualisés ainsi que du projet Co-Innov et son volet lié à la gestion des risques dans le cadre de l'accueil du public en forêt.

### Vie des conventions

Les conventions d'échange de données, l'AOS-Cadre (Autorisation d'Occupations pour Service d'intérêt général) pour la mise en place d'équipements d'accueil du public, et l'avenant à la convention de partenariat ONF-PNF ont été finalisées et validées en 2025 et seront signées en 2026.

### Evaluation des conventions ONF-Parc national de forêts

Un bilan du partenariat Parc national de forêts – ONF a été réalisé en 2025. Ce bilan s'inscrit non seulement dans le cadre de la gouvernance de cette convention, mais également dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc national. Celui-ci a identifié des points forts, tels que le fonctionnement du réseau mutualisé « Accueil » et des pistes d'amélioration, telles que la difficulté à évaluer et atteindre l'objectif quantitatif des 12 ETP mutualisés. Un plan d'action ambitieux a été construit pour la période 2026-2027 en vue de progrès significatifs d'ici à l'échéance de la convention en cours.

\*\*\*\*\*

*Le présent rapport sera enrichi de photos, illustrations, et portraits d'agents et d'un éditorial*